

**Rapport**  
(Version finale)

Évaluation formative du  
Fonds sur l'infrastructure municipale  
rurale (FIMR)

Présenté au  
sous-comité d'évaluation

Par Sogémap inc.  
Avril 2008

Sogémap inc.  
1075, rue Saint-Alexandre  
Longueuil (Québec)  
J4H 3H2

Téléphone 450 670-8952  
Télécopieur 450 670-0009

Courriel : [sogemap@sogemap.com](mailto:sogemap@sogemap.com)  
[www.sogemap.com](http://www.sogemap.com)

---

---

# TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>III</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>IV</b>
Est-ce que le programme répond aux besoins réels de façon réaliste? .....	IV
Dans quelle mesure le FIMR répond-il aux besoins des municipalités en matière d'infrastructures? .....	IV
Est-ce que le rôle joué par les paliers fédéral et provincial est nécessaire en matière d'infrastructures?.....	V
Le programme est-il conçu de manière cohérente et logique?.....	V
Est-ce que le programme est mis en œuvre de manière efficace et efficiente? .....	VI
Est-ce que les responsabilités des deux paliers de gouvernement dans la mise en œuvre du programme sont clairement départagées? .....	VI
Est-ce que les activités de communication mises en place ont permis de rejoindre la clientèle ciblée? .....	VI
Dans quelle mesure les systèmes de gestion d'information des deux ministères permettent-ils de soutenir la gestion du FIMR, les projets et la mesure du rendement? .....	VII
Est-ce que l'information sur le rendement est suivie et utilisée lors de prises de décisions et de redditions de comptes?.....	VII
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : DÉMARCHE D'ÉVALUATION.....</b>	<b>2</b>
1.1 QUESTIONS D'ÉVALUATION .....	2
1.2 COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS.....	2
Revue de la documentation.....	3
Enquête téléphonique et collecte de données en ligne auprès des promoteurs .....	3
Entrevues auprès de spécialistes.....	3
Entrevues auprès des gestionnaires de l'Entente.....	4
Entrevues auprès de membres du personnel du MAMR utilisant le système de gestion .....	4
Analyse des délais de traitement .....	4
1.3 LIMITES DE L'ÉVALUATION .....	4
<b>DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DU FIMR .....</b>	<b>6</b>
2.1 CONTEXTE HISTORIQUE .....	7
2.2 FONCTIONNEMENT.....	8
2.2.1 Dispositions financières.....	8
2.2.2 Examen, sélection et approbation des projets et des propositions de modifications aux projets .....	8
2.2.3 Principales étapes de traitement d'une demande d'aide financière .....	9
Première étape : Demande d'aide financière au FIMR.....	9
Deuxième étape : Analyse préliminaire d'une demande d'aide financière et sélection du projet par le MAMR.....	9
Troisième étape : Analyse détaillée des demandes sélectionnées.....	10
Quatrième étape : Inscription des projets retenus à l'Entente .....	10
Cinquième étape : Promesse d'aide financière et protocole d'entente .....	10
2.3 ÉTAT DES DEMANDES AU 31 MARS 2007.....	11
<b>TROISIÈME PARTIE : PERTINENCE .....</b>	<b>12</b>
3.1 ÉTAT DES INFRASTRUCTURES.....	12
3.1.1 Ampleur des besoins.....	12
3.1.2 Évolution de l'état des infrastructures.....	12
Point de vue des spécialistes .....	12
Point de vue des promoteurs municipaux.....	13
3.1.3 Chevauchement et complémentarité avec d'autres mesures gouvernementales.....	14
3.2 BESOINS DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES .....	15
3.2.1 Évaluation des besoins .....	15

3.2.2	<i>Catégories d'infrastructures priorisées par les municipalités</i> .....	16
3.2.3	<i>Perception des promoteurs envers la pertinence du FIMR</i> .....	17
3.3	RÔLES DES GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DU QUÉBEC.....	20
3.4	CONCLUSION SUR LA PERTINENCE DU FIMR .....	21
	Est-ce que le programme répond aux besoins réels de façon réaliste? .....	21
	Dans quelle mesure le FIMR répond-il aux besoins des municipalités en matière d'infrastructures? .....	21
	Est-ce que le rôle joué par les paliers fédéral et provincial est nécessaire en matière d'infrastructures?.....	22
<b>QUATRIÈME PARTIE : CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DU FIMR .....</b>		<b>23</b>
4.1	CONCEPTION.....	23
4.2	MISE EN ŒUVRE ET FONCTIONNEMENT.....	23
4.2.1	<i>Nature des projets soumis</i> .....	23
4.2.2	<i>Préparation des demandes d'aide financière</i> .....	26
4.2.3	<i>Traitement d'une demande d'aide financière</i> .....	28
4.2.4	<i>Projets refusés</i> .....	30
4.2.5	<i>Réclamations et paiements des réclamations</i> .....	31
4.2.6	<i>Perception générale des promoteurs par rapport au FIMR</i> .....	32
4.2.7	<i>Propositions d'améliorations au FIMR</i> .....	34
4.3	RESPONSABILITÉS DES DEUX PALIERS DE GOUVERNEMENT.....	35
4.4	ACTIVITÉS DE COMMUNICATION.....	36
4.5	CONCLUSION SUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DU FIMR .....	36
	Le programme est-il conçu de manière cohérente et logique?.....	36
	Est-ce que le programme est mis en œuvre de manière efficace et efficiente? .....	37
	Est-ce que les responsabilités des deux paliers de gouvernement dans la mise en œuvre du programme sont clairement départagées? .....	37
	Est-ce que les activités de communication mises en place ont permis de rejoindre la clientèle ciblée? .....	37
<b>CINQUIÈME PARTIE : GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS .....</b>		<b>39</b>
	Dans quelle mesure les systèmes de gestion d'information des deux ministères permettent-ils de soutenir la gestion du FIMR, les projets et la mesure du rendement? .....	39
	Est-ce que l'information sur le rendement est suivie et utilisée lors de prises de décisions et de redditions de comptes? .....	40
<b>SIXIÈME PARTIE : CONCLUSION .....</b>		<b>41</b>
<b>ANNEXE A (DOCUMENTS OU SOURCES DOCUMENTAIRES) .....</b>		<b>42</b>
<b>ANNEXE B (QUESTIONNAIRE ADMINISTRÉ AUX PROMOTEURS DE PROJETS) .....</b>		<b>44</b>
<b>ANNEXE C (FORMULAIRE EN LIGNE) .....</b>		<b>55</b>
<b>ANNEXE D (GUIDE D'ENTREVUE UTILISÉ AUPRÈS DES SPÉCIALISTES).....</b>		<b>60</b>
<b>ANNEXE E (GUIDE D'ENTREVUE UTILISÉ AUPRÈS DES GESTIONNAIRES DE L'ENTENTE).....</b>		<b>63</b>

---

---

# LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 3.1 PERCEPTION DES PROMOTEURS QUANT À L'ÉVOLUTION DES INFRASTRUCTURES DEPUIS 2002 .....	14
TABLEAU 3.2 RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS (2002-2006) ET PLANIFIÉS (2007-2010).....	16
TABLEAU 3.3 PERCEPTION DES PROMOTEURS QUANT AUX CATÉGORIES D'INFRASTRUCTURES DANS LESQUELLES IL SERA LE PLUS IMPORTANT D'INVESTIR AU COURS DES CINQ PROCHAINES ANNÉES.....	17
TABLEAU 3.4 PERCEPTION DES PROMOTEURS QUANT AUX DIFFÉRENCES EXISTANT ENTRE LE FIMR ET LES AUTRES PROGRAMMES.....	18
TABLEAU 3.5 CAPACITÉ DU FIMR À RÉPONDRE AUX BESOINS DES PROMOTEURS.....	19
TABLEAU 3.6 NATURE DU FIMR ET BESOINS DES MUNICIPALITÉS.....	20
TABLEAU 4.1 CARACTÉRISTIQUES DES PROMOTEURS AYANT PRÉSENTÉ UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FIMR.....	24
TABLEAU 4.2 NATURE DES DEMANDES SOUMISES AU FIMR .....	24
TABLEAU 4.3 AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LA NATURE DES PROJETS SOUMIS AU FIMR .....	25
TABLEAU 4.4 PERCEPTION DES PROMOTEURS PAR RAPPORT AU PROCESSUS DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FIMR .....	27
TABLEAU 4.5 ÉTAT DE LA SITUATION EN JUIN 2007 SUR LES DÉLAIS DE TRAITEMENT POUR LES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉES AU FIMR EN DATE DU 31 MARS 2007 .....	29
TABLEAU 4.6 PERCEPTION DES PROMOTEURS PAR RAPPORT AU DÉLAI DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AU FIMR .....	30
TABLEAU 4.7 PERCEPTION DES PROMOTEURS PAR RAPPORT À LA VIABILITÉ DE LEUR PROJET REFUSÉ PAR LE FIMR .....	31
TABLEAU 4.8 PERCEPTION DES PROMOTEURS PAR RAPPORT AU PROCESSUS DE RÉCLAMATION ET DE PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION DANS LE CADRE DU FIMR .....	32
TABLEAU 4.9 PERCEPTION DES PROMOTEURS QUANT AUX POINTS FORTS ET AUX POINTS FAIBLES DU FIMR.....	33
TABLEAU 4.10 PROPOSITIONS D'AMÉLIORATIONS DU FIMR PAR LES PROMOTEURS.....	35

---

---

# SOMMAIRE

L'évaluation formative du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) a pour objectif de porter un premier jugement de nature qualitative sur sa pertinence, sa mise en œuvre et le suivi des résultats.

En précisant le mandat de l'évaluation formative du FIMR, le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (l'Agence) ont défini une série de questions d'évaluation touchant la pertinence, la conception et la mise en œuvre du FIMR ainsi que sa gestion par résultats. Le présent sommaire reprend les principaux éléments de réponses pour chacune des questions.

## **PERTINENCE DU FIMR**

### ***Est-ce que le programme répond aux besoins réels de façon réaliste?***

Les renseignements recueillis démontrent l'existence d'un besoin certain d'augmenter les investissements dans les infrastructures municipales, notamment dans les infrastructures relatives à l'eau potable et aux eaux usées. Bien que le FIMR ne comble qu'une faible portion de ces besoins, il s'intègre bien dans la stratégie d'intervention du MAMR, qui dispose également d'autres programmes pour soutenir les municipalités dans le renouvellement de leurs infrastructures. Ainsi, le FIMR demeure pertinent compte tenu de l'état des infrastructures, même s'il existe d'autres programmes d'infrastructures.

### ***Dans quelle mesure le FIMR répond-il aux besoins des municipalités en matière d'infrastructures?***

De l'avis de toutes les personnes consultées, les besoins financiers des municipalités en matière d'infrastructures sont très grands. Elles ont à rattraper un retard important quant au renouvellement de leurs infrastructures. Ainsi, il apparaît que le volet Infrastructures pour l'eau potable ou les eaux usées (FIMR 1) et le volet Développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales (FIMR 2) correspondent bien aux véritables besoins des municipalités. Dans le cas du FIMR 1, les infrastructures pour l'eau potable et les eaux usées doivent faire l'objet d'un rattrapage important, et ces infrastructures font partie des priorités de plusieurs municipalités pour les prochaines années. Pour ce qui est du FIMR 2, l'aspect innovation et expérimentation en matière d'infrastructures correspond également à un besoin des municipalités selon certains spécialistes consultés.

Par ailleurs, à l'issue de nos enquêtes, nous avons obtenu peu de renseignements pour juger de la pertinence du volet Infrastructures de soutien au développement local ou régional (FIMR 3). Ce volet a toujours été présent dans les différents programmes d'infrastructures Canada-Québec depuis 1994. Sans juger de la

---

pertinence ou non de ce volet, nous constatons que les projets admis dans ce volet ne sont pas du même ordre de priorité sur le plan de la santé publique et de l'environnement que les projets du FIMR 1 et 2. Toutefois, il faut préciser qu'au 31 mars 2007, le FIMR 3 avait reçu 363 demandes pour des coûts totaux de travaux de 965 189 792 \$ qui excèdent largement l'enveloppe d'aide financière disponible dans le cadre de ce volet.

Enfin, le FIMR n'est pas en mesure de combler tous les besoins. D'ailleurs, des promoteurs (27,1 %) ont souligné que les modalités financières du FIMR correspondent peu ou pas du tout à leurs besoins.

***Est-ce que le rôle joué par les paliers fédéral et provincial est nécessaire en matière d'infrastructures?***

Les besoins des municipalités en matière d'infrastructures sont principalement financiers. Sans l'aide des gouvernements du Canada et du Québec, les municipalités devraient non seulement taxer en fonction du coût réel des infrastructures mais également en fonction de leur renouvellement, ce qui aurait pour effet d'augmenter considérablement la contribution des citoyens. Dans les régions où les municipalités subissent à la fois la décroissance démographique et des difficultés économiques, le fardeau fiscal deviendrait beaucoup trop lourd pour les citoyens.

## **CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DU FIMR**

***Le programme est-il conçu de manière cohérente et logique?***

Les entrevues réalisées auprès des spécialistes, des gestionnaires de l'Entente et du personnel du MAMR de même que l'enquête auprès des promoteurs n'ont révélé aucune faille significative sur le plan de la cohérence.

Dans sa forme actuelle, le FIMR rencontre les priorités fixées par le MAMR, soit l'eau potable, les eaux usées et les conduites d'eau. De plus, sa conception est suffisamment souple pour permettre au MAMR de le gérer sensiblement de la même façon que ses autres programmes d'infrastructures. Ainsi, bien qu'il s'agisse d'un nouveau programme, le FIMR a été planifié en tenant compte de l'expérience acquise lors de la gestion des programmes Canada-Québec antérieurs et des orientations actuelles du MAMR. Ceci a grandement favorisé sa cohérence.

Du côté des programmes fédéraux, il peut arriver qu'un projet du FIMR 3 puisse être admissible à un programme de l'Agence. Toutefois, cela se produit rarement et les besoins des promoteurs dépassent largement les disponibilités budgétaires des programmes.

---

---

***Est-ce que le programme est mis en œuvre de manière efficace et efficiente?***

La mise en œuvre du FIMR et son fonctionnement sont essentiellement calqués sur ceux du programme TICQ 2000 et, dans une bonne partie, sur les autres programmes d'infrastructures du MAMR. Vu leur expérience acquise dans la gestion de ces programmes, le MAMR et l'Agence ont éprouvé peu de difficultés dans la mise en œuvre et le fonctionnement du FIMR.

Sur le plan de l'efficacité, tout se fait selon la procédure définie dans l'Entente. Toutefois, l'Entente ne fixe aucune cible à atteindre en matière de résultats. Il devient donc difficile dans le cadre d'une évaluation de statuer sur l'efficience et l'efficacité de la mise en œuvre du FIMR.

Par ailleurs, malgré leur satisfaction générale par rapport au FIMR, une proportion substantielle de promoteurs de projets a soulevé le long délai existant entre le moment où ils ont transmis leur demande et celui où ils ont reçu une réponse. Les données sur les délais de traitement le confirment de même que le personnel du MAMR et les gestionnaires de l'Entente qui ont été interviewés à ce sujet. Selon ces derniers, ce délai s'explique essentiellement par le type de gestion des demandes reçues.

Nous recommandons au MAMR de considérer les délais pour chacune des étapes de traitement d'une demande d'aide financière afin de voir s'il serait possible de les réduire et de les communiquer.

***Est-ce que les responsabilités des deux paliers de gouvernement dans la mise en œuvre du programme sont clairement départagées?***

Selon les propos recueillis auprès des gestionnaires de l'Entente et des conseillers du MAMR, les responsabilités du MAMR et de l'Agence sont clairement départagées et ne font l'objet d'aucun litige.

***Est-ce que les activités de communication mises en place ont permis de rejoindre la clientèle ciblée?***

L'évaluation a recueilli très peu de renseignements sur cette question. Le MAMR et l'Agence considèrent que les municipalités et autres organismes admissibles sont au fait de l'existence du FIMR et des travaux admissibles. Un guide sur les règles et les normes du programme a été envoyé à toutes les municipalités dès le début du programme.

Un effort particulier de sollicitation et d'information a été fait auprès des municipalités qui ne répondaient pas aux normes du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* au Québec. Nous pouvons émettre l'hypothèse que ces municipalités sont au fait des possibilités que leur offre le FIMR.

---

---

Dans le cadre d'une évaluation sommative, il serait intéressant de connaître la proportion de ces municipalités qui aura soumis une demande d'aide financière au FIMR et la proportion de celles-ci qui aura pu inscrire un projet à l'Entente. Pour ce qui est des autres municipalités qui n'ont pas présenté une demande au FIMR, nous ne disposons d'aucune donnée sur la notoriété de ce programme. L'évaluation sommative devrait aussi tenter de répondre notamment aux questions suivantes : Est-ce qu'il y a des municipalités qui n'utilisent pas ce type de programme? Pour quelle raison ne l'utilisent-elles pas? Quelles seraient les conditions qui leur permettraient de l'utiliser? Une enquête auprès de ces municipalités permettrait de répondre à ces questions.

## **GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS**

***Dans quelle mesure les systèmes de gestion d'information des deux ministères permettent-ils de soutenir la gestion du FIMR, les projets et la mesure du rendement?***

Les renseignements dont nous disposons sur l'efficacité des systèmes de gestion proviennent des questionnaires de l'Entente. Ceux-ci s'en disent satisfaits. Les systèmes de gestion sont en mesure de leur fournir les renseignements dont ils ont besoin et de répondre aux demandes d'information provenant des autorités de leur ministère. Toutefois, ces systèmes ne sont pas axés sur la mesure du rendement des projets.

***Est-ce que l'information sur le rendement est suivie et utilisée lors de prises de décisions et de redditions de comptes?***

Le suivi qui est fait consiste à s'assurer que l'enveloppe budgétaire du FIMR est allouée conformément à l'Entente. Par ailleurs, l'Entente prévoit une évaluation de nature sommative à compléter avant le 31 mars 2011. Le MAMR devrait se doter d'outils de mesure du rendement afin de mieux évaluer les effets (impacts) des projets, ou utiliser et adapter, le cas échéant, des outils de mesure existants.

# INTRODUCTION

**L**e présent rapport décrit les résultats de l'évaluation formative du programme relatif au Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) découlant de l'Entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructures. L'évaluation a été réalisée par la firme de recherche Sogémap inc. pour le compte du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (l'Agence). La collecte de renseignements a débuté en août 2007 et s'est terminée en novembre 2007.

L'évaluation formative du FIMR a pour objectif de porter un premier jugement de nature qualitative sur sa pertinence, sa mise en œuvre et le suivi des résultats.

Le présent rapport est constitué de six parties. La première partie décrit la démarche d'évaluation. La deuxième présente le FIMR. Les parties trois, quatre et cinq font état des résultats de l'évaluation selon les thèmes à l'étude : la pertinence, la conception et la mise en œuvre ainsi que la gestion axée sur les résultats. Finalement, la sixième partie conclut les résultats de l'évaluation.

---

# PREMIÈRE PARTIE : DÉMARCHE D'ÉVALUATION

## 1.1 Questions d'évaluation

En précisant le mandat de l'évaluation formative du FIMR, le MAMR et l'Agence ont défini une série de questions d'évaluation en fonction des trois thèmes à l'étude. Ces questions sont :

- A. PERTINENCE :** Est-ce que le programme répond aux besoins réels de façon réaliste?
1. Est-ce que la problématique justifiant l'existence du FIMR a évolué?
  2. Dans quelle mesure le FIMR répond-il aux besoins des municipalités en matière d'infrastructures?
  3. Est-ce que le rôle joué par les paliers fédéral et provincial est nécessaire en matière d'infrastructures?
- B. CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE :** Est-ce que la conception et la mise en œuvre du programme sont appropriées?
4. Le programme (modalités, critères de sélection, normes, etc.) est-il conçu de manière cohérente et logique?
  5. Est-ce que le programme est mis en œuvre de manière efficace et efficiente?
  6. Est-ce que les responsabilités des deux paliers de gouvernement dans la mise en œuvre du programme sont clairement départagées?
  7. Est-ce que les activités de communication mises en place ont permis de rejoindre la clientèle ciblée?
- C. GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS :** Recueille-t-on et utilise-t-on les renseignements appropriés pour prendre des décisions en matière de gestion?
8. Dans quelle mesure les systèmes de gestion d'information des deux ministères permettent-ils de soutenir la gestion du FIMR, des projets et la mesure du rendement?
  9. Est-ce que l'information sur le rendement est suivie et utilisée lors de prises de décisions et de redditions de comptes?

## 1.2 Collecte de renseignements

La démarche utilisée a été définie en fonction des questions auxquelles l'évaluation devait répondre. Cette approche est basée sur cinq stratégies de collecte de renseignements : une revue de la documentation; une enquête téléphonique; une collecte de données auprès des promoteurs; des entrevues auprès de spécialistes, de gestionnaires de l'Entente (Agence et MAMR) et des utilisateurs du système de gestion d'information du MAMR ainsi qu'une analyse portant sur le délai de traitement.

---

## **Revue de la documentation**

La revue de la documentation a porté essentiellement sur des publications gouvernementales liées au FIMR et aux infrastructures municipales<sup>1</sup>. À ces références s'ajoutent des documents internes tels que des directives, des fiches ou des grilles de collecte de renseignements en lien avec le fonctionnement du FIMR.

## **Enquête téléphonique et collecte de données en ligne auprès des promoteurs**

Une **enquête téléphonique**<sup>2</sup> a été réalisée auprès des promoteurs ayant vu leurs dossiers soit inscrits à l'Entente, soit refusés, soit retirés. À partir d'une liste de 126 promoteurs dont au moins un dossier avait été soit inscrit à l'Entente, soit refusé, soit retiré, 118 (102 municipalités et 16 organismes non gouvernementaux) ont accepté de répondre au questionnaire téléphonique, ce qui correspond à un taux de réponse de 93 %<sup>3</sup>.

Seules les 92 municipalités dont un ou plusieurs projets ont été inscrits à l'Entente ont également eu à remplir un **formulaire en ligne**<sup>4</sup> portant sur les investissements réalisés par grandes catégories d'infrastructures (2002-2003 à 2006-2007) et sur les investissements planifiés (2007-2010). De ces 92 municipalités, 63 ont rempli en partie ou en totalité le formulaire, ce qui correspond à un taux de réponse de 69 %.

## **Entrevues auprès de spécialistes**

Six spécialistes du secteur des infrastructures municipales ont été consultés dans le cadre d'entrevues semi-directives<sup>5</sup>. Il s'agit de personnes provenant d'universités (3), du secteur municipal (2) et du secteur privé (1). Ces personnes ont été choisies en accord avec les membres du sous-comité d'évaluation<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir annexe A.

<sup>2</sup> Le questionnaire téléphonique est présenté à l'annexe B.

<sup>3</sup> Les personnes contactées étaient identifiées comme responsables du projet dans les dossiers du MAMR.

<sup>4</sup> Le formulaire en ligne est présenté à l'annexe C.

<sup>5</sup> Le guide d'entrevue est présenté à l'annexe D.

<sup>6</sup> Le sous-comité d'évaluation a pour mandat de superviser les activités d'évaluation du FIMR. Il est formé de deux représentants du gouvernement du Québec provenant du MAMR et de deux représentants du gouvernement du Canada provenant de l'Agence. Un des représentants de chacun des deux organismes est associé aux opérations de gestion du FIMR et l'autre est un spécialiste en évaluation de programmes.

---

### ***Entrevues auprès des gestionnaires de l'Entente***

Des entrevues semi-directives ont été réalisées auprès de gestionnaires de l'Entente<sup>7</sup>. Au MAMR, les personnes consultées sont le directeur de la Direction générale des infrastructures, les directeurs du Service des programmes et du suivi des infrastructures (Québec), du Service du développement et des infrastructures stratégiques et du Service des programmes et du suivi des infrastructures (Montréal) de même qu'un conseiller à la Direction générale des infrastructures. À l'Agence, des entrevues ont été réalisées auprès du directeur et du gestionnaire de la Direction des infrastructures.

### ***Entrevues auprès de membres du personnel du MAMR utilisant le système de gestion***

Des entrevues semi-directives ont été réalisées auprès de trois personnes : une du Service des programmes et du suivi des infrastructures (Québec), une du Service du développement et des infrastructures stratégiques et une du Service des programmes et du suivi des infrastructures (Montréal).

### ***Analyse des délais de traitement***

L'analyse portant sur les délais de traitement a été effectuée à partir de renseignements contenus dans le système de gestion INFRA du MAMR au 30 juin 2007 pour les dossiers inscrits avant le 1<sup>er</sup> avril 2007. Ces renseignements ont été extraits du système par le MAMR et regroupés dans un fichier Excel.

## **1.3 Limites de l'évaluation**

L'évaluation formative vise à rendre compte de l'implantation d'un programme. Il est encore trop tôt pour mesurer les résultats du programme, puisque la majorité des projets inscrits à l'Entente n'étaient pas encore commencés ou venaient à peine de l'être au moment où a été réalisée la collecte de renseignements. L'évaluation formative se limite donc à rendre compte de la mise en place des diverses activités menant à l'implantation du FIMR et de leur degré de conformité avec ce qui avait été prévu. Elle permet également de rendre compte des éléments facilitants ou des difficultés rencontrées en cours d'implantation et, s'il y a lieu, de proposer les correctifs appropriés.

Par ailleurs, au moment où a été réalisée l'évaluation, très peu de promoteurs de projets avaient fait une réclamation ou reçu un paiement d'aide financière dans le cadre du FIMR. En ce qui concerne le fonctionnement du FIMR, l'évaluation porte

---

<sup>7</sup> Le guide d'entrevue est présenté à l'annexe E.

donc principalement sur les étapes antérieures, soit celles faisant partie du processus de traitement d'une demande d'aide financière.

Pour ce qui est de la validité des renseignements recueillis, il faut préciser que la présente évaluation repose en grande partie sur la perception des personnes consultées. La situation décrite sur l'état des infrastructures et des investissements réalisés et planifiés ne reflète pas nécessairement la réalité. De plus, dans le cas des municipalités, une proportion substantielle de celles-ci ont délégué la préparation des demandes d'aide financière à une firme d'ingénierie. Le représentant municipal qui a répondu à l'enquête n'était pas toujours bien informé du processus de dépôt des demandes et des exigences normatives et techniques de la demande.

---

## DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DU FIMR

Le FIMR a pour objectif de permettre la réalisation de travaux de réhabilitation, de rénovation, d'agrandissement, de remplacement ou de construction d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées de même que de travaux d'infrastructures de soutien au développement local et régional. Le FIMR a été créé grâce à l'aide financière des gouvernements du Québec et du Canada. Au Québec, il est géré par le MAMR et s'adresse aux municipalités<sup>8</sup> et aux organismes non gouvernementaux<sup>9</sup>. Pour le gouvernement du Canada, le FIMR est administré au Québec par l'Agence.

Le FIMR est réparti en trois volets :

- **FIMR 1, Infrastructures pour l'eau potable ou les eaux usées**  
La priorité est accordée aux travaux de renouvellement ou de mise en place d'infrastructures dans les municipalités qui doivent procéder à une mise aux normes de leurs infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable en vertu du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* ou dans des municipalités aux prises avec des problèmes d'eau potable ou d'eaux usées.
- **FIMR 2, Développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales**  
Ce volet vise la réalisation de travaux qui favorisent, à meilleur coût, la pérennité d'infrastructures fiables et adaptées aux besoins dans une perspective de protection de l'eau.
- **FIMR 3, Infrastructures de soutien au développement local ou régional**  
Ce volet concerne les travaux de construction, de rénovation ou d'amélioration d'infrastructures qui appuient les activités commerciales, industrielles et touristiques, la culture et le patrimoine, la pratique du sport et de l'activité physique ou encore qui améliorent la qualité de vie des citoyens.

---

<sup>8</sup> Pour le FIMR, le terme « municipalité » désigne : a) une municipalité locale (municipalité, cité, ville, village, paroisse, canton, cantons unis, territoire non organisé), une municipalité régionale de comté, une communauté métropolitaine, une régie intermunicipale; b) une corporation ou un organisme dont une personne morale énumérée au paragraphe a) nomme la majorité des membres ou contribue à plus de la moitié du budget annuel; c) un regroupement de personnes morales énumérées précédemment en a) ou b).

<sup>9</sup> Les organismes non gouvernementaux ne sont admissibles qu'au FIMR 3.

---

## 2.1 Contexte historique

Depuis les années 1990, plusieurs programmes conjoints (Canada-Québec) ont été mis sur pied afin d'améliorer les infrastructures municipales et certaines infrastructures locales et régionales. Ce que l'on pourrait appeler la première génération de programmes (TICQ 1994 et TICQ 1997) a été conçu dans un contexte économique difficile. Bien que ces programmes aient ciblé le renouvellement des infrastructures, leur objectif premier était davantage de contribuer à la relance de l'économie.

À partir du TICQ 2000, l'objectif premier était résolument axé vers le renouvellement des infrastructures. En 2000, conscient de l'état des infrastructures, de la nécessité d'un « rattrapage » dans les investissements à réaliser et des contraintes financières des gouvernements provinciaux et municipaux, le gouvernement du Canada a créé en 2000 le Programme infrastructures Canada (PIC). Au Québec, ce programme a mené à l'Entente Canada-Québec relative au programme TICQ 2000 et, en 2005, à une entente Canada-Québec renouvelée mettant en place notamment le FIMR.

Le FIMR est un programme distinct du TICQ 2000 et n'est pas son prolongement. Contrairement au TICQ 2000, le FIMR ne couvre pas les infrastructures locales de transport. Il diffère également pour certains critères d'admissibilité. Dans le cas du FIMR 1, lorsque le projet vise le renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égout, il existe une condition d'octroi de l'aide financière qui rend obligatoire la réalisation par la municipalité d'un inventaire, d'un diagnostic et d'un plan d'intervention pour le renouvellement de ces conduites. Cette condition démontre l'importance accordée par le gouvernement à une planification à long terme du renouvellement de ces conduites. Elle les oblige à avoir une meilleure connaissance de l'état de leurs conduites et à se donner une vision à plus long terme de leurs besoins pour les renouveler.

---

## 2.2 Fonctionnement

### 2.2.1 Dispositions financières

Les projets admissibles doivent avoir été inscrits à l'Entente Canada-Québec sur le FIMR avant le 31 décembre 2008. Les travaux réalisés dans le cadre de cette entente devront être terminés au plus tard le 31 mars 2010.

La **contribution totale du Canada** au terme de l'Entente ne doit pas dépasser 195 000 000 \$. Sauf exception<sup>10</sup>, elle ne doit pas non plus représenter plus du tiers des coûts admissibles totaux approuvés pour tous les projets. De ce fait, la **contribution du Québec** ou celle des bénéficiaires représente au moins l'équivalent de celle du Canada.

### 2.2.2 Examen, sélection et approbation des projets et des propositions de modifications aux projets

Il est stipulé dans l'Entente Canada-Québec sur le FIMR que les étapes du processus d'examen, de sélection et d'approbation des projets et des propositions de modifications aux projets sont les suivantes :

- Les projets et les propositions de modifications seront acheminés au Québec, lequel convient d'en informer le coprésident fédéral, au fur et à mesure, aux fins de consultation;
- Le coprésident fédéral transmettra au coprésident québécois, le cas échéant, ses commentaires sur les projets et les propositions de modifications reçus;
- Le Québec analysera les projets et les propositions de modifications et transmettra au coprésident fédéral un sommaire des résultats de l'analyse pour commentaires;
- Le processus d'approbation est initié par la suite par le coprésident québécois, qui soumet les projets et les propositions de modifications qu'il aura priorisés et établis comme relevant du FIMR au coprésident fédéral pour examen de leur conformité par le comité de gestion et pour leur inscription à l'Entente.

---

<sup>10</sup> Le Canada peut contribuer, avec l'accord préalable du Québec, à plus du tiers ( $\frac{1}{3}$ ) des coûts admissibles afférents à un projet FIMR, sans excéder 50 % de ces coûts admissibles, pourvu que la part des coûts admissibles que supporte le Canada à l'égard de tous les projets FIMR inscrits à l'Entente ne dépasse pas un tiers ( $\frac{1}{3}$ ).

---

### 2.2.3 Principales étapes de traitement d'une demande d'aide financière

Le processus de traitement d'une demande d'aide financière peut être regroupé en cinq grandes étapes.

#### ***Première étape : Demande d'aide financière au FIMR***

Une municipalité ou un organisme non gouvernemental peut présenter une ou plusieurs demandes d'aide financière au FIMR. Il est nécessaire de remplir un formulaire de présentation de projet pour chaque projet soumis. Ce formulaire doit être rempli en ligne par une application interactive qui permet aussi de le soumettre et d'y joindre les fichiers nécessaires. Une version papier du formulaire est aussi disponible pour ceux qui n'ont pas accès à l'Internet.

Lors de l'étape de réception d'une demande d'aide financière au MAMR, celui-ci ouvre un dossier et transmet un accusé de réception. Le dossier est ensuite remis à un chargé de projet qui se chargera de l'analyse préliminaire de la demande.

#### ***Deuxième étape : Analyse préliminaire d'une demande d'aide financière et sélection du projet par le MAMR***

L'analyse préliminaire consiste pour l'essentiel à remplir une fiche de conformité normative et d'appréciation technique dans le système INFRA du MAMR. La conformité normative vise à s'assurer que la demande et le projet répondent aux exigences normatives du FIMR. Dans le cas du FIMR 1, une appréciation technique du projet est faite pour déterminer une cotation numérique correspondant à un niveau de priorité en lien avec des critères d'appréciation de projet. Ces critères sont mentionnés dans le guide sur les règles et les normes du FIMR.

L'analyse préliminaire est réalisée uniquement avec les renseignements fournis lors de la demande. Au terme de cette étape, les demandes conformes reçoivent une cote de priorité et sont présentées aux autorités du Ministère pour sélection. Dans le cas où les demandes ne satisfont pas les exigences sur le plan normatif, elles sont transmises aux autorités avec indication sur les raisons de la non-conformité. Les projets refusés pour des raisons de non-conformité font l'objet d'une lettre de refus indiquant les raisons de la non-conformité.

Afin d'éviter l'épuisement rapide de l'enveloppe budgétaire dédiée au programme et d'assurer un appui aux projets prioritaires à venir, le MAMR peut provisionner des fonds parce qu'il anticipe que certaines municipalités vont faire des demandes pour de tels projets. Si un projet satisfait les exigences normatives et techniques sans être jugé prioritaire, le MAMR peut conserver le dossier actif et rendre sa décision plus tard une fois qu'il aura l'assurance de la disponibilité de fonds pour ce type de projet.

---

Tant que le dossier est actif, le promoteur n'est pas informé de l'avancement de celui-ci. Par ailleurs, dès que le MAMR a la certitude qu'il n'y aura pas de fonds disponibles pour un projet, le promoteur est informé de la situation.

### ***Troisième étape : Analyse détaillée des demandes sélectionnées***

Dès que les autorités du MAMR rendent une décision sur l'acceptation d'un projet, le dossier est réacheminé au chargé de projet pour une analyse approfondie. Celui-ci valide les documents transmis (plans et devis, études, etc.), détermine les travaux admissibles de même que l'enveloppe budgétaire et rédige une fiche synthèse dans le système INFRA du MAMR. C'est à cette étape qu'il peut communiquer avec le promoteur pour lui demander des documents additionnels sans toutefois l'informer de la décision des autorités du MAMR.

### ***Quatrième étape : Inscription des projets retenus à l'Entente***

Une fois la révision de la fiche synthèse effectuée à la lumière de l'analyse détaillée réalisée à la troisième étape et après les autorisations données, les projets retenus sont transmis à l'Agence pour inscription à l'Entente. Celle-ci procède à l'analyse et à l'évaluation environnementale du projet. Les conseillers en environnement peuvent communiquer directement avec le promoteur pour obtenir, si nécessaire, des précisions ou des renseignements supplémentaires. Lors de ces communications, le promoteur n'est pas informé des étapes qu'a franchies sa demande.

Au terme de cette étape, le projet est inscrit à l'Entente. S'il y a des conditions environnementales à respecter, le projet est inscrit conditionnellement à leur respect.

### ***Cinquième étape : Promesse d'aide financière et protocole d'entente***

Une fois le projet inscrit à l'Entente, une lettre de promesse d'aide financière du MAMR est transmise au promoteur (avec ou sans condition environnementale exigée par le fédéral en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)).

S'il n'y a pas de condition environnementale, ou une fois celle-ci levée, un protocole d'entente est transmis au promoteur pour signature.

L'annonce publique des projets subventionnés dans le cadre du FIMR est faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la municipalité ou l'organisme promoteur.

---

## 2.3 État des demandes au 31 mars 2007

Au 31 mars 2007, 594 promoteurs avaient soumis 849 demandes d'aide financière, soit une moyenne de 1,4 demande par promoteur. Plus de la moitié des demandes (55,2 %), soit 469, ont été présentées dans le cadre du FIMR 1, 17 (2 %) dans le cadre du FIMR 2 et 363 (42,8 %) dans le cadre du FIMR 3.

Des 849 demandes reçues, plus des trois quarts (76,8 %), soit 652, étaient en attente d'une décision et 109 (12,8 %) avaient été jugées admissibles ou faisaient l'objet d'un protocole d'entente. Les autres demandes avaient été annulées ou abandonnées (63 demandes représentant 7,4 %), étaient en analyse (15 demandes/1,8 %) ou étaient en vérification (6 demandes/0,7 %). Seulement 3 demandes (0,4 %) avaient fait l'objet d'un refus.

---

## TROISIÈME PARTIE : PERTINENCE

La pertinence du FIMR est évaluée selon l'état actuel des infrastructures, les besoins des municipalités de même que l'implication des gouvernements du Canada et du Québec.

### 3.1 État des infrastructures

Les renseignements recueillis dans le cadre de l'évaluation indiquent que l'état des infrastructures justifie largement la création d'un programme comme celui du FIMR. Bien que les connaissances sur l'état réel des infrastructures ne soient pas précises, les spécialistes de même que les représentants du MAMR et de l'Agence qui ont été rencontrés s'entendent sur la nécessité d'investir massivement dans le renouvellement des infrastructures municipales.

#### 3.1.1 Ampleur des besoins

Selon les spécialistes, l'importance des besoins actuels s'explique principalement par le sous-investissement. Ce sous-investissement a créé une dégradation graduelle des infrastructures municipales.

Bien que les investissements dans ces infrastructures soient à la hausse depuis quelques années, il est généralement admis qu'ils sont encore insuffisants pour rattraper le retard accumulé. Si les municipalités et les gouvernements du Canada et du Québec s'entendent sur l'importance d'agir, il n'existe toutefois pas de données ou d'études permettant d'établir un portrait détaillé de l'état des infrastructures municipales au Québec afin de préciser les montants nécessaires pour combler ce retard et le coût de mise à niveau de ces infrastructures.

#### 3.1.2 Évolution de l'état des infrastructures

##### ***Point de vue des spécialistes***

Selon les spécialistes consultés, les infrastructures souterraines seraient celles qui se sont le plus détériorées au cours des dernières années. Dans le cas de l'eau potable, le Québec amorcerait à peine la phase de redressement. Certains spécialistes expliquent cette situation d'un point de vue politique, en ce sens que les élus préfèrent investir dans les infrastructures qui paraissent le plus (routes et nouvelles infrastructures de sport et de loisir). D'autres expliquent la situation du point de vue de la technologie; les technologies d'auscultation sont relativement récentes et les municipalités ont gardé l'ancienne approche qui consiste essentiellement à

---

« attendre que ça brise avant d'intervenir ». Cette situation serait particulièrement observable chez les petites municipalités qui utilisent très peu les technologies d'auscultation. Ainsi, dans le cas des infrastructures souterraines, les municipalités demeurent en mode réaction plutôt qu'en mode prévention.

Dans le cas des bâtiments municipaux de même que pour les équipements de sport et de loisir, il y aurait eu également une dégradation au cours des dernières années. Les spécialistes constatent qu'il y a chez les municipalités une tendance à construire de nouvelles infrastructures plutôt qu'à rénover et à entretenir les infrastructures existantes. De plus, dans le cas des bâtiments municipaux, il n'y a actuellement pas de programme gouvernemental qui finance leur rénovation et leur entretien.

Pour les spécialistes consultés, ce qui s'est le plus amélioré au cours des dernières années, ce sont les infrastructures routières. Pour eux, cette situation s'explique par le fait que ces infrastructures sont plus apparentes et que leur entretien est plus facile à gérer.

### ***Point de vue des promoteurs municipaux***

Dans le cadre de l'enquête téléphonique, nous avons demandé aux promoteurs municipaux d'indiquer, selon leur perception, si les infrastructures de leur municipalité s'étaient améliorées, étaient demeurées stables ou s'étaient détériorées depuis 2002. Cette question a été posée pour sept grandes catégories d'infrastructures. Les réponses obtenues sont présentées au tableau 3.1.

En général, les promoteurs municipaux considèrent que les infrastructures se sont améliorées ou sont demeurées stables. Les catégories d'infrastructures qui ont été les plus souvent mentionnées comme s'étant détériorées sont les infrastructures routières (34,3 % des répondants), les conduites d'aqueduc et d'égout (26,6 %) et les infrastructures pour le traitement des eaux usées (20,5 %). À l'opposé, les types d'infrastructures étant les plus souvent mentionnés comme s'étant améliorés sont : les infrastructures pour le traitement de l'eau potable (44,3 %), les infrastructures de sport (43,3 %), les équipements à caractère économique (42,5 %) et les infrastructures culturelles et de loisir (41,9 %).

En général, les promoteurs municipaux qui ont participé à l'enquête téléphonique ont une vision plus positive de l'évolution des infrastructures que celle des spécialistes que nous avons consultés. De plus, ils ont établi les infrastructures routières comme catégorie s'étant la plus détériorée au cours des dernières années, alors que les spécialistes ont affirmé le contraire. La perception des promoteurs municipaux pourrait en quelque sorte démontrer le propos des spécialistes qui indique que les municipalités accordent plus d'importance aux infrastructures routières qu'à d'autres types d'infrastructures moins apparentes.

**TABEAU 3.1**  
**Perception des promoteurs quant à l'évolution des infrastructures depuis 2002**

	AMÉLIORÉES		DEMEURÉES STABLES		DÉTÉRIORÉES	
	n	%	n	%	n	%
Question : « Pour chacun des types d'infrastructures que je vais vous énumérer, indiquez-moi si l'état général de ces infrastructures s'est amélioré, est demeuré stable ou s'est détérioré depuis 2002? »						
Les infrastructures routières	40	39,2	27	26,5	35	34,3
Les conduites d'aqueduc et d'égout	30	31,9	39	41,5	25	26,6
Les infrastructures pour le traitement des eaux usées	24	27,3	46	52,3	18	20,5
Les infrastructures de sport (aréna, terrain de soccer, complexe sportif, etc.)	39	43,3	36	40,0	15	16,7
Les infrastructures pour le traitement de l'eau potable	39	44,3	35	39,8	14	15,9
Les équipements à caractère économique (parc industriel, centre de congrès, attraction touristique, etc.)	31	42,5	37	50,7	5	6,8
Les infrastructures culturelles et de loisir (bibliothèque, musée, centre communautaire ou culturel, etc.)	39	41,9	50	53,8	4	4,3
Le transport en commun	5	27,8	13	72,2	0	0,0
Source : Enquête téléphonique réalisée auprès de promoteurs de projet représentant une municipalité.						

### 3.1.3 Chevauchement et complémentarité avec d'autres mesures gouvernementales

Le FIMR crée une certaine forme de chevauchement, puisqu'il peut reconnaître admissibles des projets qui pourraient l'être dans le cadre d'autres programmes du MAMR. Toutefois, ce chevauchement a peu d'impact sur l'efficacité des interventions du MAMR, puisque tous les programmes réunis ne combinent qu'une partie des besoins. De plus, la gestion des programmes fait par le MAMR favorise leur complémentarité. En effet, le fait que les chargés de projet qui analysent les demandes d'aide financière présentées au FIMR analysent également les demandes faites aux autres programmes permet de mieux orienter les municipalités vers les programmes les plus adéquats. Ainsi, lorsqu'un projet jugé prioritaire ou important ne satisfait pas complètement les critères du FIMR, il peut être transféré vers un autre programme. De plus, le MAMR a harmonisé ses programmes d'aide financière afin que les taux de subvention soient les mêmes. Ceci permet donc d'éviter que les municipalités ne déposent des demandes que dans le programme le plus généreux.

Du côté des programmes fédéraux, il peut arriver qu'un projet du FIMR 3 puisse être admissible à un programme de l'Agence. Toutefois, cela se produit rarement et les

---

besoins des promoteurs dépassent largement les disponibilités budgétaires des programmes.

## 3.2 Besoins des municipalités en matière d'infrastructures

### 3.2.1 Évaluation des besoins

Il est généralement admis par les gouvernements et les spécialistes du domaine que les municipalités ont des besoins financiers importants en matière d'infrastructures et que ces besoins justifient largement un programme comme celui du FIMR. Toutefois, bien que tous s'entendent sur ce constat général, les spécialistes consultés ont mentionné que les municipalités ont une méconnaissance de l'état actuel de leurs infrastructures. Seule une minorité de municipalités aurait évalué leurs besoins financiers à moyen et à long termes pour le renouvellement de leurs infrastructures. Certaines municipalités auraient même tendance à sous-évaluer leurs besoins. Cette méconnaissance ou cette sous-évaluation s'observerait principalement pour les infrastructures souterraines.

La perception des spécialistes se confirme d'ailleurs par les résultats de la consultation en ligne effectuée auprès des promoteurs municipaux. À la question « Votre municipalité a-t-elle réalisé des études chiffrant les besoins en investissements dans les infrastructures municipales à moyen et long termes? », seulement 10 promoteurs (18 %) sur les 56 qui ont répondu à cette question ont indiqué que leur municipalité avait réalisé une telle étude.

Sur le plan technique, l'expertise est présente. Les grandes municipalités ont leurs services d'ingénierie et les plus petites bénéficient des services de firmes d'ingénierie qui sont en mesure d'offrir des services à la grandeur du territoire québécois. Selon les spécialistes consultés, le problème semble plutôt lié à la gestion et à la planification. Les municipalités auraient plus de facilité à gérer la construction de nouveaux équipements qu'à gérer la pérennité de ceux existants. Elles ont donc une stratégie de croissance, mais n'ont pas de stratégie de préservation de leurs équipements. Cette situation serait particulièrement vraie pour les plus petites municipalités.

Au dire de certains spécialistes, les municipalités seraient également conservatrices dans les solutions à apporter au renouvellement de leurs infrastructures. Elles préféreraient utiliser des technologies qu'elles connaissent déjà. Elles n'auraient pas tendance à expérimenter à cette fin de nouvelles technologies.

### 3.2.2 Catégories d'infrastructures prioritées par les municipalités

Les priorités des municipalités semblent changer graduellement. Dans le cadre de la consultation en ligne, une quarantaine de municipalités ont déterminé les investissements réalisés de 2002 à 2006 et ce qu'elles prévoyaient réaliser de 2007 à 2010. Bien qu'il s'agisse d'un petit échantillon, les résultats correspondent aux propos tenus par les spécialistes consultés.

Selon les données du tableau 3.2, la part des investissements dans les infrastructures routières sera moins élevée dans les prochaines années. Cette diminution se fera à l'avantage des investissements dans les infrastructures pour le traitement de l'eau potable, les conduites d'aqueduc et d'égout de même que dans les infrastructures pour le traitement des eaux usées.

**TABLEAU 3.2**  
**Répartition en pourcentage des investissements réalisés (2002-2006) et planifiés (2007-2010)**

	RÉALISÉS (2002-2006) n=38	PLANIFIÉS (2007-2010) n=37
Les infrastructures routières	49,9 %	28,0 %
Les infrastructures pour le traitement de l'eau potable	15,1 %	26,7 %
Les conduites d'aqueduc et d'égout	16,4 %	24,5 %
Les infrastructures pour le traitement des eaux usées	1,9 %	13,0 %
Les infrastructures de sport (aréna, terrain de soccer, complexe sportif, etc.)	3,2 %	4,7 %
Les équipements à caractère économique (parc industriel, centre de congrès, attraction touristique, etc.)	3,1 %	4,0 %
Les infrastructures culturelles et de loisir (bibliothèque, musée, centre communautaire ou culturel, etc.)	7,9 %	3,5 %
Autres infrastructures	4,4 %	4,0 %

Source : Consultation en ligne réalisée auprès de promoteurs de projet représentant une municipalité.

Le tableau 3.3 présente une autre série de données sur les priorités des municipalités pour les prochaines années. Basées sur un échantillon plus grand, les données portent sur la perception des municipalités quant aux catégories d'infrastructures dans lesquelles il sera le plus important d'investir au cours des cinq prochaines années. Les répondants devaient nommer un maximum de trois catégories d'infrastructures par ordre de priorité. Ces données indiquent que, pour plus du tiers des municipalités consultées, la première priorité portera sur les conduites d'aqueduc et d'égout (36,3 %) ou les infrastructures pour le traitement de l'eau potable (35,3 %). Les infrastructures routières sont identifiées comme première

priorité par 6,9 % des municipalités. Cette catégorie d'infrastructures est plutôt identifiée comme étant la deuxième priorité (42,6 %) ou la troisième priorité (29 %).

### **TABLEAU 3.3**

#### **Perception des promoteurs quant aux catégories d'infrastructures dans lesquelles il sera le plus important d'investir au cours des cinq prochaines années**

	PREMIÈRE PRIORITÉ		DEUXIÈME PRIORITÉ		TROISIÈME PRIORITÉ	
	n	%	n	%	n	%
Question : « Pour les cinq prochaines années, nommez par ordre d'importance les trois catégories d'infrastructures dans lesquelles il sera le plus important d'investir. »						
Les conduites d'aqueduc et d'égout	37	36,3	19	18,8	10	10,0
Les infrastructures pour le traitement de l'eau potable	36	35,3	8	7,9	8	8,0
Les infrastructures pour le traitement des eaux usées	16	15,7	20	19,8	9	9,0
Les infrastructures routières	7	6,9	43	42,6	29	29,0
Le transport en commun	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Les infrastructures de sport (aréna, terrain de soccer, complexe sportif, etc.)	3	2,9	5	5,0	22	22,0
Les équipements à caractère économique (parc industriel, centre de congrès, attraction touristique, etc.)	0	0,0	4	4,0	8	8,0
Les infrastructures culturelles et de loisir (bibliothèque, musée, centre communautaire ou culturel, etc.)	3	2,9	2	2,0	14	14,0
Source : Enquête téléphonique réalisée auprès de promoteurs de projet représentant une municipalité.						

### **3.2.3 Perception des promoteurs envers la pertinence du FIMR**

Dans le cadre de l'enquête téléphonique, les promoteurs ont été questionnés sur la pertinence du FIMR. Les tableaux 3.4 à 3.6 présentent les réponses obtenues pour chacune des questions posées.

Les promoteurs qui connaissaient au moins un autre programme se sont vu poser la question suivante : « À votre avis, le FIMR est-il semblable aux autres programmes ou différent des autres programmes d'aide financière aux infrastructures que vous connaissez? » Un peu plus de la moitié des promoteurs ont répondu qu'il était semblable. La proportion de promoteurs indiquant que le FIMR est semblable aux autres programmes est plus forte chez les représentants de municipalités (53,8 %) que chez les représentants d'autres types d'organismes (36,4 %).

Ceux qui considèrent que le FIMR est différent précisent que cette différence s'observe principalement à l'égard de la nature et du taux de financement

(9 répondants), de la simplicité du programme (9 répondants) ou encore des priorités visées (4 répondants). Ceux qui considèrent que le FIMR est semblable aux autres programmes précisent que cette ressemblance s'observe principalement à l'égard de la nature et du taux de financement (15 répondants) et du fonctionnement général (9 répondants).

**TABLEAU 3.4**  
**Perception des promoteurs quant aux différences existant entre le FIMR et les autres programmes**

	TYPE DE PROMOTEURS				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES		n	%
	n	%	n	%		
Question : « À votre avis, le FIMR est-il semblable aux autres programmes ou différent des autres programmes d'aide financière aux infrastructures que vous connaissez? »						
Semblable	42	53,8	4	36,4	46	51,7
Différent	30	38,5	3	27,3	33	37,1
N'est pas en mesure de le dire	6	7,7	4	36,4	10	11,2
Question : « En quoi le ou les autres programmes d'aide financière aux infrastructures que vous connaissez sont-ils différents? »						
Nature et/ou taux de financement	7	23,3	2	66,7	9	27,3
Clarté et/ou simplicité	9	30,0	0	0,0	9	27,3
Priorités visées	3	10,0	1	33,3	4	12,1
Travaux admissibles	3	10,0	0	0,0	3	9,1
Critères d'admissibilité	2	6,7	0	0,0	2	6,1
Implication des 3 paliers de gouvernement	2	6,7	0	0,0	2	6,1
Autre	4	13,3	0	0,0	4	12,1
Question : « En quoi le ou les autres programmes d'aide financière aux infrastructures que vous connaissez sont-ils semblables? »						
Nature et/ou taux de financement	15	36,6	0	0,0	15	33,3
Fonctionnement général	8	19,5	1	25,0	9	20,0
Priorités visées	5	12,2	1	25,0	6	13,3
Implication des 3 paliers de gouvernement	5	12,2	1	25,0	6	13,3
Critères d'admissibilité	4	9,8	0	0,0	4	8,9
Autre	4	9,8	1	25,0	5	11,1

Source : Enquête téléphonique réalisée auprès de promoteurs de projet représentant une municipalité.

Comme l'indique le tableau 3.5, plus des trois quarts des promoteurs indiquent que le FIMR répond très bien (28,8 %) ou assez bien (50,8 %) à leurs besoins. Seulement 17,8 % indiquent qu'il répond peu ou pas du tout à leurs besoins. Pour ces promoteurs, le FIMR ne répondrait pas à leurs besoins parce qu'ils ne sont pas jugés prioritaires (8 répondants), qu'il y a une insuffisance des fonds disponibles (5 répondants), que les délais sont trop longs avant d'obtenir une décision

(4 répondants), qu'ils ne tiennent pas compte de la capacité de payer des municipalités (3 répondants) ou encore que le choix des projets se fait de façon arbitraire (1 répondant).

**TABLEAU 3.5**  
**Capacité du FIMR à répondre aux besoins des promoteurs**

	TYPE DE PROMOTEURS				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES			
	n	%	n	%	n	%
Question : « Le FIMR répond-il très bien, assez bien, peu ou pas du tout à vos besoins en infrastructures? »						
Très bien	24	23,5	10	62,5	34	28,8
Assez bien	57	55,9	3	18,8	60	50,8
Peu	12	11,8	0	0,0	12	10,2
Pas du tout	7	6,9	2	12,5	9	7,6
NSP/NRP	2	2,0	1	6,3	3	2,5
Question : « Quelle est la raison principale pour laquelle vous considérez que le FIMR répond peu ou pas du tout à vos besoins en infrastructures? »						
Besoin de la municipalité jugé non prioritaire	6	31,6	2	100,0	8	38,1
Insuffisance des fonds disponibles	5	26,3	0	0,0	5	23,8
Délai trop long pour décision	4	21,1	0	0,0	4	19,0
Ne tient pas compte de la capacité de payer des municipalités	3	15,8	0	0,0	3	14,3
Choix de projet fait de façon arbitraire	1	5,3	0	0,0	1	4,8

Source : Enquête téléphonique réalisée auprès de promoteurs de projet représentant une municipalité.

Pour ce qui est de la nature du FIMR (voir tableau 3.6), soit le type d'infrastructures admissibles, le type de travaux admissibles et les modalités financières offertes, la majorité des promoteurs considèrent qu'elle correspond à leurs besoins. La proportion de promoteurs indiquant que le type d'infrastructures admissibles offert correspond très bien ou assez bien à leurs besoins est de 88,9 %. La proportion de promoteurs indiquant que le type de travaux admissibles correspond à leurs besoins est de 88,1 %. La proportion de promoteurs considérant que les modalités financières offertes par le FIMR correspondent à leurs besoins est moins élevée (69,5 %). Une proportion substantielle de promoteurs indiquent que les modalités financières offertes par le FIMR correspondent peu (22 %) ou pas du tout (5,1 %) à leurs besoins.

**TABLEAU 3.6**  
**Nature du FIMR et besoins des municipalités**

	TYPE DE PROMOTEURS					
	MUNICIPAUX		AUTRES		ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	n	%	n	%	n	%
Question : « Le type d'infrastructures admissibles au FIMR correspond-il très bien, assez bien, peu ou pas du tout à vos besoins? »						
Très bien	34	33,3	7	43,8	41	34,7
Assez bien	59	57,8	5	31,3	64	54,2
Peu	6	5,9	0	0,0	6	5,1
Pas du tout	1	1,0	1	6,3	2	1,7
NSP/NRP	2	2,0	3	18,8	5	4,2
Question : « Le type de travaux admissibles au FIMR correspond-il très bien, assez bien, peu ou pas du tout à vos besoins? »						
Très bien	19	18,6	7	43,8	26	22,0
Assez bien	69	67,6	9	56,3	78	66,1
Peu	7	6,9	0	0,0	7	5,9
Pas du tout	4	3,9	0	0,0	4	3,4
NSP/NRP	3	2,9	0	0,0	3	2,5
Question : « Les modalités financières du FIMR correspondent-elles très bien, assez bien, peu ou pas du tout à vos besoins? »						
Très bien	10	9,8	7	43,8	17	14,4
Assez bien	63	61,8	2	12,5	65	55,1
Peu	21	20,6	5	31,3	26	22,0
Pas du tout	5	4,9	1	6,3	6	5,1
NSP/NRP	3	2,9	1	6,3	4	3,4

Source : Enquête téléphonique réalisée auprès de promoteurs de projet représentant une municipalité.

### 3.3 Rôles des gouvernements du Canada et du Québec

De l'avis des spécialistes consultés de même que des représentants du MAMR et de l'Agence, les municipalités ne peuvent à elles seules supporter les coûts considérables du rattrapage à faire dans le renouvellement de leurs infrastructures. Il s'avère donc nécessaire qu'il y ait une contribution financière des gouvernements du Canada et du Québec.

Par ailleurs, des spécialistes indiquent que les taux municipaux de taxation sont insuffisants pour combler le coût réel des infrastructures et des services municipaux. Ils indiquent également que si les municipalités tarifaient en fonction de ce coût, certains citoyens ne seraient pas en mesure de supporter cette tarification.

Selon certains spécialistes, la contribution financière des gouvernements du Canada et du Québec fait par ailleurs en sorte que certaines municipalités attendent que le

gouvernement leur donne de l'argent pour leurs infrastructures en les obligeant à intervenir. Ces spécialistes craignent ainsi qu'il se développe une forme de déresponsabilisation des municipalités par rapport au renouvellement de leurs infrastructures.

### 3.4 Conclusion sur la pertinence du FIMR

Afin de conclure sur la pertinence du FIMR, nous répondons dans cette section aux trois questions d'évaluation relatives à la pertinence.

#### ***Est-ce que le programme répond aux besoins réels de façon réaliste?***

Les renseignements recueillis démontrent l'existence d'un besoin certain d'augmenter les investissements dans les infrastructures municipales, notamment dans les infrastructures relatives à l'eau potable et aux eaux usées. Bien que le FIMR ne comble qu'une faible portion de ces besoins, il s'intègre bien dans la stratégie d'intervention du MAMR, qui dispose également d'autres programmes pour soutenir les municipalités dans le renouvellement de leurs infrastructures. Ainsi, le FIMR demeure pertinent compte tenu de l'état des infrastructures, même s'il existe d'autres programmes d'infrastructures.

#### ***Dans quelle mesure le FIMR répond-il aux besoins des municipalités en matière d'infrastructures?***

De l'avis de toutes les personnes consultées, les besoins financiers des municipalités en matière d'infrastructures sont très grands. Elles ont à rattraper un retard important quant au renouvellement de leurs infrastructures. Ainsi, il apparaît que le volet Infrastructures pour l'eau potable ou les eaux usées (FIMR 1) et le volet Développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales (FIMR 2) correspondent bien aux véritables besoins des municipalités. Dans le cas du FIMR 1, les infrastructures pour l'eau potable et les eaux usées doivent faire l'objet d'un rattrapage important, et ces infrastructures font partie des priorités de plusieurs municipalités pour les prochaines années. Pour ce qui est du FIMR 2, l'aspect innovation et expérimentation en matière d'infrastructures correspond également à un besoin des municipalités selon certains spécialistes consultés.

Par ailleurs, à l'issue de nos enquêtes, nous avons obtenu peu de renseignements pour juger de la pertinence du volet Infrastructures de soutien au développement local ou régional (FIMR 3). Ce volet a toujours été présent dans les différents programmes d'infrastructures Canada-Québec depuis 1994. Sans juger de la pertinence ou non de ce volet, nous constatons que les projets admis dans ce volet ne sont pas du même ordre de priorité sur le plan de la santé publique et de l'environnement que les projets du FIMR 1 et 2. Toutefois, il faut préciser qu'au 31 mars 2007, le FIMR 3 avait reçu 363 demandes pour des coûts totaux de travaux

de 965 189 792 \$ qui excèdent largement l'enveloppe d'aide financière disponible dans le cadre de ce volet.

Enfin, le FIMR n'est pas en mesure de combler tous les besoins. D'ailleurs, des promoteurs (27,1 %) ont souligné que les modalités financières du FIMR correspondent peu ou pas du tout à leurs besoins.

***Est-ce que le rôle joué par les paliers fédéral et provincial est nécessaire en matière d'infrastructures?***

Les besoins des municipalités en matière d'infrastructures sont principalement financiers. Sans l'aide des gouvernements du Canada et du Québec, les municipalités devraient non seulement taxer en fonction du coût réel des infrastructures mais également en fonction de leur renouvellement, ce qui aurait pour effet d'augmenter considérablement la contribution des citoyens. Dans les régions où les municipalités subissent à la fois la décroissance démographique et des difficultés économiques, le fardeau fiscal deviendrait beaucoup trop lourd pour les citoyens.

---

## **QUATRIÈME PARTIE : CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DU FIMR**

**L**a présente partie porte sur la conception et la mise en œuvre du programme. Elle traite également de son fonctionnement, des responsabilités des deux paliers de gouvernement et des activités de communication.

### **4.1 Conception**

Bien que le FIMR soit dans les faits un nouveau programme, sa conception et sa mise en œuvre ressemblent pour l'essentiel à celles du programme TICQ 2000. De plus, à bien des égards, le fonctionnement administratif du FIMR est le même que celui des autres programmes du MAMR. Ainsi, dès son implantation en septembre 2005, le FIMR était un programme dont la conception, les étapes de mise en œuvre et le fonctionnement étaient rodés.

Les entrevues réalisées auprès des gestionnaires de l'Entente de même que celles réalisées auprès des membres du personnel du MAMR n'ont révélé aucun problème majeur sur le plan de la conception et de la mise en œuvre du FIMR. L'expérience des différents programmes TICQ (1994, 1997 et 2000) a permis au MAMR et à l'Agence de mettre en place rapidement le programme FIMR.

### **4.2 Mise en œuvre et fonctionnement**

#### **4.2.1 Nature des projets soumis**

Le tableau 4.1 présente la provenance des demandes d'aide financière. Parmi les 849 demandes reçues, 83,7 % proviennent des municipalités et 16,3 % d'autres types d'organismes.

Les 711 demandes soumises par les municipalités se répartissent de la façon suivante : 25,9 % proviennent de municipalités de moins de 1 000 habitants, 19,5 % de municipalités de 1 000 à 1 999 habitants, 23,8 % de municipalités de 2 000 à 4 999 habitants, 18,4 % de municipalités de 5 000 à 24 999 habitants et 12,4 % de municipalités de 25 000 habitants et plus.

**TABLEAU 4.1**  
**Caractéristiques des promoteurs ayant présenté une**  
**demande d'aide financière au FIMR**

	n	%
<b>Caractéristiques des promoteurs</b>		
Municipalités	711	83,7
Autres types de promoteurs	138	16,3
<b>Répartition des municipalités selon la population</b>		
0 - 999	184	25,9
1 000 - 1 999	139	19,5
2 000 - 4 999	169	23,8
5 000 - 24 999	131	18,4
25 000 et plus	88	12,4

Source : Compilation à partir de données du système de gestion INFRA du MAMR.

Comme l'indique le tableau 4.2, la majorité des demandes d'aide financière des municipalités ont été soumises au FIMR 1 (65,3 %). Le FIMR 2 regroupe quant à lui 2,3 % des demandes et le FIMR 3 32,5 % des demandes. Pour les autres types d'organismes, 95,7 % des demandes ont été soumises au FIMR 3.

Pour le FIMR 1, l'aide financière moyenne demandée par les promoteurs est de 3 250 170 \$. Pour le FIMR 2, la moyenne est de 124 004 \$ et, pour le FIMR 3, la moyenne est de 2 605 555 \$. Dans le cas du FIMR 3, la moyenne d'aide financière demandée est beaucoup moins élevée chez les municipalités (2 132 587 \$) que chez les autres types de promoteurs (3 433 247 \$).

**TABLEAU 4.2**  
**Nature des demandes soumises au FIMR**

	TYPE DE PROMOTEURS				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES		n	Résultats
	n	Résultats	n	Résultats		
<b>Répartition des demandes selon le volet (%)</b>						
FIMR 1	464	65,3	5	3,6	469	55,2
FIMR 2	16	2,3	1	,7	17	2,0
FIMR 3	231	32,5	132	95,7	363	42,8
<b>Aide financière demandée (moyenne en \$ par demande)</b>						
FIMR 1	464	3 246 205	5	3 618 145	469	3 250 170
FIMR 2	16	125 722	1	96 517	17	124 004
FIMR 3	231	2 132 587	132	3 433 247	363	2 605 555

Source : Compilation à partir de données du système de gestion INFRA du MAMR.

Le tableau 4.3 présente d'autres renseignements sur la nature des projets soumis au FIMR. Ces résultats provenant de l'enquête téléphonique indiquent que 96,6 % des promoteurs considèrent que le projet qu'ils ont soumis au FIMR est un projet

prioritaire pour leur organisation. Il faut préciser que les promoteurs consultés étaient, à plus de 80 %, des promoteurs dont le projet avait été accepté. On ne peut donc généraliser ce résultat à l'ensemble des demandes d'aide financière effectuées dans le cadre du FIMR.

Le tableau 4.3 indique également que le tiers (33,1 %) des promoteurs consultés ont fait plus d'une demande d'aide financière pour le projet soumis au FIMR. Chez les promoteurs autres que municipaux, la proportion est de 56 %.

Les programmes pour lesquels les promoteurs ont fait d'autres demandes d'aide financière sont le programme TICQ 2000, celui du transfert de la taxe d'accise sur l'essence, le programme d'infrastructures Québec-Municipalités, le FIMR et d'autres programmes.

**TABLEAU 4.3**  
**Autres renseignements sur la nature des projets soumis au FIMR**

	TYPE DE PROMOTEURS				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES			
	n	%	n	%	n	%
Question : « Pour votre municipalité (ou organisme), le projet est-il considéré comme un projet prioritaire? »						
Oui	98	96,1	16	100,0	114	96,6
Non	4	3,9	0	0,0	4	3,4
Question : « Avez-vous fait d'autres demandes d'aide financière pour ce projet? »						
Oui	30	29,4	9	56,3	39	33,1
Non	72	70,6	7	43,8	79	66,9
Question : « Quel est le nom du ou des programmes pour lesquels vous avez fait une demande d'aide financière? »						
Autre programme (Québec)	4	14,3	3	33,3	7	18,9
TICQ 2000	6	21,4	0	0,0	6	16,2
Taxe d'accise sur l'essence	6	21,4	0	0,0	6	16,2
Québec-Municipalités	5	17,9	0	0,0	5	13,5
FIMR	4	14,3	0	0,0	4	10,8
Autre programme Canada	0	0,0	3	33,3	3	8,1
Autre	3	10,7	3	33,3	6	16,2

Source : Enquête téléphonique réalisée auprès des promoteurs.

## 4.2.2 Préparation des demandes d'aide financière

Bien qu'il n'y ait pas de données sur le sujet, plusieurs municipalités délèguent à des firmes d'ingénierie la préparation des demandes d'aide financière. Selon des propos recueillis, certaines firmes font elles-mêmes des démarches auprès des municipalités pour qu'elles soumettent un projet au FIMR ou à d'autres programmes d'infrastructures. Dans le cadre de l'enquête en ligne, où nous demandions aux municipalités d'indiquer les investissements réalisés et planifiés en infrastructures, plusieurs municipalités ont dû transmettre le formulaire à leur firme d'ingénierie pour qu'elle le remplisse.

Quant à savoir maintenant si la préparation d'une demande d'aide financière demeure pour certaines municipalités un exercice complexe et si cet exercice les défavorise, nous avons obtenu peu de renseignements à ce sujet. Étant donné la nature des travaux et le montant des sommes demandées, les demandes se doivent de contenir un nombre suffisant de renseignements.

Dans le cadre de l'enquête téléphonique, il a été demandé aux promoteurs de comparer le processus de dépôt d'une demande d'aide financière à celui d'autres programmes qu'ils connaissaient. Comme l'indique le tableau 4.4, plus des trois quarts ont répondu qu'il était semblable (61,8 %) ou plus simple (15,7 %). Les promoteurs qui indiquent que le processus est plus simple mentionnent le plus souvent la possibilité de remplir le formulaire en ligne, la simplicité des questions et le fait qu'il y ait moins de documents à fournir<sup>11</sup>. Chez ceux qui indiquent que le processus est plus complexe, ils mentionnent qu'il faut fournir beaucoup de renseignements, qu'il y a beaucoup de questions et que les renseignements fournis doivent être très précis<sup>12</sup>.

À la question « Trouvez-vous que les critères d'appréciation des projets au FIMR sont très, assez, peu ou pas du tout clairs? », plus de 80 % ont répondu qu'ils étaient très (16,1 %) ou assez (67,8 %) clairs. Près des deux tiers (64,4 %) ont également indiqué ne pas avoir éprouvé de problèmes particuliers lors du processus de demande d'aide financière. Parmi ceux qui ont éprouvé des difficultés (33,9 %), les difficultés les plus souvent mentionnées sont : le long délai avant d'obtenir une réponse (32,5 %), la difficulté de convaincre le MAMR (27,5 %), ne pas être informé de l'avancement de la demande (10,0 %), la complexité du formulaire et/ou du processus (7,5 %) et la difficulté à comprendre les critères d'admissibilité (5,0 %). La plupart de ces difficultés sont reliées à un problème de communication ou d'échange d'information.

<sup>11</sup> Renseignements non présentés dans le tableau.

<sup>12</sup> Renseignements non présentés dans le tableau.

**TABLEAU 4.4**  
**Perception des promoteurs par rapport au processus de**  
**présentation d'une demande d'aide financière au FIMR**

	TYPE DE PROMOTEURS					
	MUNICIPAUX		AUTRES		ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	n	%	n	%	n	%
Question : « Par rapport à d'autres programmes d'infrastructures que vous connaissez, le processus de présentation d'une demande d'aide financière au FIMR est-il... »						
... plus simple?	11	14,1	3	27,3	14	15,7
... semblable?	50	64,1	5	45,5	55	61,8
... plus complexe?	10	12,8	0	0,0	10	11,2
NSP/NRP	7	9,0	3	27,3	10	11,2
Question : « Trouvez-vous que les critères d'appréciation des projets au FIMR sont très, assez, peu ou pas du tout clairs? »						
Très	13	12,7	6	37,5	19	16,1
Assez	72	70,6	8	50,0	80	67,8
Peu	9	8,8	0	0,0	9	7,6
Pas du tout	6	5,9	1	6,3	7	5,9
NSP/NRP	2	2,0	1	6,3	3	2,5
Question : « Avez-vous éprouvé des difficultés particulières lors du processus de demande d'aide financière au FIMR? »						
Oui	35	34,3	5	31,3	40	33,9
Non	65	63,7	11	68,8	76	64,4
NSP/NRP	2	2,0	0	0,0	2	1,7
Difficultés éprouvées						
Long délai avant d'obtenir une réponse	12	34,3	1	20,0	13	32,5
Difficile de convaincre le MAMR	11	31,4	0	0,0	11	27,5
N'est pas informé de l'avancement de la demande	3	8,6	1	20,0	4	10,0
Formulaire et/ou processus complexe	3	8,6	0	0,0	3	7,5
Ne comprend pas les critères d'admissibilité	2	5,7	0	0,0	2	5,0
Autre	4	11,4	3	60,0	7	17,5

Source : Enquête téléphonique réalisée auprès des promoteurs.

### 4.2.3 Traitement d'une demande d'aide financière

Au moment où nous avons procédé à l'analyse des projets (juin 2007), 21,7 % des demandes reçues au 31 mars 2007 avaient fait l'objet d'une décision (refus ou avis d'admissibilité) de la part du MAMR. Cette proportion est légèrement plus élevée pour les demandes au FIMR 1 (24,3 %) que pour celles au FIMR 2 (23,5 %) et au FIMR 3 (23,5 %). Pour la même période, 19,3 % des demandes avaient fait l'objet d'une réponse du MAMR (refus ou promesse d'aide financière) au promoteur. Encore une fois, cette proportion est légèrement plus élevée pour les demandes au FIMR 1 (20,7 %) que pour celles au FIMR 2 (17,6 %) et au FIMR 3 (17,6 %).

Pour ce qui est des délais de traitement, les promoteurs qui avaient reçu une réponse avant juillet 2007 ont attendu en moyenne 249 jours (8,3 mois) pour l'obtenir. Le délai pour recevoir une lettre de refus est légèrement moins long (230 jours) que la promesse d'aide financière (264 jours). Il existe également des variations selon le volet. Les promoteurs reçoivent généralement une réponse plus rapide pour une demande au FIMR 3 (212 jours) que pour une demande au FIMR 1 (270 jours) et au FIMR 2 (358 jours)<sup>13</sup>.

Pour ce qui est de l'inscription à l'Entente, il s'agit d'une étape antérieure à la promesse d'aide financière. L'inscription à l'Entente prend en moyenne 239 jours.

Le tableau 4.5 présente l'ensemble des résultats sur les délais de réponses et de traitement. Ces résultats sont présentés selon le type de promoteurs (municipaux ou autres) et par volet.

Les données sur les délais de traitement confirment les propos recueillis lors des entrevues réalisées auprès des promoteurs, du personnel du MAMR et des gestionnaires de l'Entente quant aux délais importants qui pouvaient s'écouler entre le moment où le promoteur transmet sa demande au MAMR et celui où il reçoit une réponse. Ce délai s'explique essentiellement par le type de gestion des demandes reçues.

---

<sup>13</sup> Pour le FIMR 2, trois demandes ont fait l'objet d'une réponse du MAMR.

**TABLEAU 4.5****État de la situation en juin 2007 sur les délais de traitement pour les demandes d'aide financière déposées au FIMR en date du 31 mars 2007**

	TYPE DE PROMOTEURS					
	MUNICIPAUX		AUTRES		ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	n	Résultats	n	Résultats	n	Résultats
<b>Proportion de demandes ayant fait l'objet d'une décision (%)</b>						
FIMR 1	113	24,4	1	20,0	114	24,3
FIMR 2	4	25,0	0	0,0	4	23,5
FIMR 3	34	14,7	32	24,2	66	18,2
Trois volets	151	21,2	33	23,9	184	21,7
<b>Proportion de demandes pour lesquelles les promoteurs ont obtenu une réponse (%)</b>						
FIMR 1	96	20,7	1	20,0	97	20,7
FIMR 2	3	18,8	0	0,0	3	17,6
FIMR 3	34	14,7	30	22,7	64	17,6
Trois volets	133	18,7	31	22,5	164	19,3
<b>Délai pour un refus (nombre de jours)</b>						
FIMR 1	34	230	1	329	35	232
FIMR 2	0	0	0	0	0	0
FIMR 3	14	211	17	242	31	228
Trois volets	48	224	18	247	66	230
<b>Délai pour l'inscription à l'Entente (nombre de jours)</b>						
FIMR 1	74	260	0	0	74	260
FIMR 2	4	259	0	0	4	259
FIMR 3	20	206	15	176	35	193
Trois volets	98	249	15	176	113	239
<b>Délai pour l'obtention d'une réponse (nombre de jours)</b>						
FIMR 1	96	269	1	329	97	270
FIMR 2	3	358	0	0	3	358
FIMR 3	34	216	30	208	64	212
Trois volets	133	258	31	212	164	249
<b>Délai pour la promesse d'aide financière du MAMR (nombre de jours)</b>						
FIMR 1	62	291	0	0	62	291
FIMR 2	3	358	0	0	3	358
FIMR 3	20	219	14	185	34	205
Trois volets	85	277	14	185	99	264

Source : Compilation à partir de données du système de gestion INFRA du MAMR.

Les données du système de gestion INFRA du MAMR ne permettent pas de départager le délai lié à l'analyse du dossier par le chargé de projet et celui lié à la décision des autorités du MAMR.

Malgré un délai moyen de 249 jours avant d'obtenir une réponse à leur demande, un peu plus de la moitié des promoteurs se disent très (6,8 %) ou assez (46,6 %) satisfaits du délai de traitement de leur demande d'aide financière. À l'opposé, un

peu plus du tiers des répondants se disent peu (26,3 %) ou pas du tout (11,9 %) satisfaits de ce délai.

**TABLEAU 4.6**  
**Perception des promoteurs par rapport au délai de traitement des demandes d'aide financière au FIMR**

	TYPE DE PROMOTEURS					
	MUNICIPAUX		AUTRES		ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	n	%	n	%	n	%
Question : « Par rapport au délai de traitement d'une demande d'aide financière au FIMR, êtes-vous très, assez, peu ou pas du tout satisfait? »						
Très	5	4,9	3	18,8	8	6,8
Assez	46	45,1	9	56,3	55	46,6
Peu	29	28,4	2	12,5	31	26,3
Pas du tout	13	12,7	1	6,3	14	11,9
NSP/NRP	9	8,8	1	6,3	10	8,5

Source : Enquête téléphonique réalisée auprès des promoteurs.

#### 4.2.4 Projets refusés

Dans le cadre de l'enquête téléphonique, l'échantillon de répondants était constitué de 18 promoteurs dont le projet n'avait pas été accepté (tableau 4.7). Parmi ces promoteurs, 14 ont indiqué que leur projet se ferait quand même, 10 ont indiqué que le projet serait soit retardé ou modifié et 9 ont indiqué qu'ils auraient accès à un autre programme. Les programmes mentionnés sont : le programme de transfert de la taxe d'accise sur l'essence (5 promoteurs), le programme d'infrastructures Québec-Municipalités (2) et le Pacte rural (1).

**TABLEAU 4.7**  
**Perception des promoteurs par rapport à la viabilité de leur projet refusé par le FIMR**

	TYPE DE PROMOTEURS <sup>1</sup>				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES		n	%
	n	%	n	%		
Question : « Le projet a-t-il été ou sera-t-il réalisé malgré le fait que vous n'avez pas obtenu le financement du FIMR? »						
Oui					14	77,8
Non					4	22,2
Question : « Le fait de ne pas être financé par le FIMR a-t-il eu un impact sur le projet? »						
Oui, le projet a été retardé					8	57,1
Oui, l'ampleur du projet a été réduite					2	14,3
Non					4	28,6
Question : « Pour financer votre projet, avez-vous obtenu du financement provenant d'un autre programme gouvernemental? »						
Oui					9	64,3
Non					5	35,7
Question : « Quel est le nom de ce programme? »						
Pacte rural (MRC)					1	12,5
Taxe d'accise sur l'essence					5	62,5
Québec-Municipalités					2	25,0
1 Étant donné le petit nombre de répondants, les résultats ne sont pas présentés selon le type de promoteurs.						
Source : Enquête téléphonique réalisée auprès des promoteurs.						

#### 4.2.5 Réclamations et paiements des réclamations

Au moment où l'évaluation a été réalisée, il y avait encore très peu de projets qui en étaient à l'étape de la réclamation ou du paiement d'une réclamation. Les procédures prévues pour ces étapes étaient pour l'essentiel celles du TICQ 2000. Parmi l'échantillon de promoteurs qui ont été consultés, quelques-uns étaient rendus à l'une ou l'autre de ces étapes. Parmi les 13 promoteurs qui ont répondu à la question, 6 ont mentionné que le processus était semblable à celui d'autres programmes et 1 mentionne qu'il était plus simple. Seulement 1 promoteur a indiqué que le processus était plus complexe et 5 n'avaient pas d'opinion.

À la question « Par rapport au délai de traitement des réclamations et du paiement au FIMR, êtes-vous très, assez, peu ou pas du tout satisfait? » (tableau 4.8), près de 80 % ont répondu très (16,7 %) ou assez (62,5 %) satisfaits. De plus, les trois quarts des promoteurs ont indiqué ne pas avoir éprouvé de difficultés particulières au cours de ces étapes. Parmi ceux qui ont éprouvé des difficultés, elles sont liées à la longueur du processus ou à la complexité des exigences du MAMR.

**TABLEAU 4.8**  
**Perception des promoteurs par rapport au processus de réclamation et de paiement d'une réclamation dans le cadre du FIMR**

	TYPE DE PROMOTEURS <sup>1</sup>				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES		n	%
	n	%	n	%		
Question : « Par rapport à d'autres programmes d'infrastructures que vous connaissez, le processus de réclamation et de paiement du FIMR est-il plus simple, semblable ou plus complexe? »						
Plus simple					1	7,7
Semblable					6	46,2
Plus complexe					1	7,7
NSP/NRP					5	38,5
Question : « Par rapport au délai de traitement des réclamations et du paiement au FIMR, êtes-vous très, assez, peu ou pas du tout satisfait? »						
Très	3	21,4	1	10,0	4	16,7
Assez	7	50,0	8	80,0	15	62,5
Peu	3	21,4	1	10,0	4	16,7
Pas du tout	0	0,0	0	0,0	0	0,0
NSP/NRP	1	7,1	0	0,0	1	4,2
Question : « Avez-vous éprouvé des difficultés particulières lors du processus de réclamation et de paiement au FIMR? »						
Oui	4	28,6	2	20,0	6	25,0
Non	10	71,4	8	80,0	18	75,0

<sup>1</sup> Étant donné le petit nombre de répondants, les résultats ne sont pas présentés selon le type de promoteurs.

Source : Enquête téléphonique réalisée auprès des promoteurs.

#### 4.2.6 Perception générale des promoteurs par rapport au FIMR

Dans le cadre de l'enquête téléphonique, les promoteurs avaient à identifier ce qu'ils percevaient comme étant le principal point fort et le principal point faible du programme. Plus de la moitié des répondants ont indiqué que le principal point fort du FIMR portait sur le fait qu'il répondait aux besoins des municipalités (tableau 4.9). Les autres points forts les plus souvent mentionnés sont : la simplicité ou le fait que les critères étaient bien définis (10,4 %), la souplesse et la polyvalence (8,3 %), le partenariat Québec-Canada (5,2 %), permettre aux municipalités de mieux connaître leurs infrastructures (4,2 %), la compétence et/ou les relations avec les conseillers du MAMR (4,2 %), la possibilité de faire une demande en ligne (3,1 %) et le fait de prioriser l'environnement (3,1 %).

Pour ce qui est du principal point faible du FIMR, plus du tiers (37 %) ont mentionné l'insuffisance du budget disponible et le quart (25 %) ont mentionné le délai trop long pour obtenir une réponse. Les autres points faibles les plus souvent mentionnés

sont : la complexité du programme ou du processus de dépôt d'une demande (10,9 %), le type de travaux admissibles trop restreint (9,8 %), les modalités de paiement (4,3 %) et l'implication des politiciens (3,3 %).

## TABLEAU 4.9

### Perception des promoteurs quant aux points forts et aux points faibles du FIMR

	TYPE DE PROMOTEURS				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES		n	%
	n	%	n	%		
<b>Question : « Selon vous, quel est le principal point fort du FIMR? »</b>						
Répond aux besoins	44	54,3	10	66,7	54	56,3
Simplicité/critères bien définis	9	11,1	1	6,7	10	10,4
Souplesse et polyvalence	6	7,4	2	13,3	8	8,3
Partenariat Québec-Canada	5	6,2	0	0,0	5	5,2
Permet aux municipalités de mieux connaître leurs infrastructures	4	4,9	0	0,0	4	4,2
Compétence/relations avec conseillers du MAMR	3	3,7	1	6,7	4	4,2
Demande en ligne	3	3,7	0	0,0	3	3,1
Prioriser l'environnement	3	3,7	0	0,0	3	3,1
Autre	4	4,9	1	6,7	5	5,2
<b>Question : « Selon vous, quel est le principal point faible du FIMR? »</b>						
Budget insuffisant	28	35,4	6	46,2	34	37,0
Délai trop long	21	26,6	2	15,4	23	25,0
Programme/demande complexe	10	12,7	0	,0	10	10,9
Travaux admissibles trop restreints	8	10,1	1	7,7	9	9,8
Modalités de paiement	2	2,5	2	15,4	4	4,3
Implication du milieu politique	1	1,3	2	15,4	3	3,3
Autre	9	11,4	0	0,0	9	9,8

Source : Enquête téléphonique réalisée auprès des promoteurs.

---

#### 4.2.7 Propositions d'améliorations au FIMR

Bien que les gestionnaires de l'Entente, le personnel du MAMR, les spécialistes de même que les promoteurs s'entendent sur la pertinence du FIMR et soient satisfaits de son fonctionnement, plusieurs ont fait des propositions d'améliorations.

Sur le plan global, les gestionnaires et les experts s'entendent pour indiquer que les programmes d'infrastructures Canada-Québec devraient être des programmes à plus long terme. Depuis 1994, il y a eu à intervalles quasi réguliers de nouveaux programmes. Chaque fois qu'un programme prend fin, il est remplacé par un nouveau programme, ce qui apporte des changements quant aux travaux admissibles et aux critères d'admissibilité. Il serait plus efficace d'établir un programme à long terme, ce qui permettrait aux municipalités de planifier également à plus long terme.

Plusieurs spécialistes constatent que le budget disponible est insuffisant. Selon eux, il faudrait minimalement faire en sorte de permettre de maintenir l'état actuel des infrastructures et d'amorcer un rattrapage.

Quelques personnes consultées ont également mentionné le fait que le FIMR ne pouvait financer des travaux déjà commencés. Dans un contexte où le processus menant à l'inscription à l'Entente prend en moyenne 239 jours, il devient problématique pour une municipalité d'attendre tout ce temps pour entreprendre les travaux physiques lorsqu'il s'agit d'un projet considéré comme urgent.

Chez les promoteurs, un peu moins de la moitié (47,5 %) avaient des suggestions permettant d'améliorer le fonctionnement du FIMR (tableau 4.10). Parmi eux, 27,8 % souhaitaient que la réponse à la demande d'aide financière soit plus rapide. Les autres propositions les plus souvent mentionnées sont : simplifier le formulaire ou le processus de demande d'aide financière (13,9 %), élargir la gamme des travaux admissibles (13,9 %), permettre une proportion d'aide financière plus élevée pour les petites municipalités (8,3 %), augmenter le budget du FIMR (8,3 %), mieux définir les critères d'évaluation des demandes (5,6 %) et attitrer un seul fonctionnaire pour un même projet (5,6 %).

**TABLEAU 4.10**  
**Propositions d'améliorations du FIMR par les promoteurs**

	TYPE DE PROMOTEURS				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES			
	n	%	n	%	n	%
Question : « Avez-vous des suggestions pour améliorer le fonctionnement du FIMR? »						
Oui	47	46,1	9	56,3	56	47,5
Non	55	53,9	7	43,8	62	52,5
Question : « Avez-vous des suggestions pour améliorer le fonctionnement du FIMR? »						
Répondre plus rapidement	10	28,6	0	0,0	10	27,8
Simplifier demande et/ou processus	5	14,3	0	0,0	5	13,9
Élargir la gamme des travaux admissibles	5	14,3	0	0,0	5	13,9
Financement plus grand pour les petites municipalités	3	8,6	0	0,0	3	8,3
Plus d'argent dans le FIMR	3	8,6	0	0,0	3	8,3
Mieux définir les critères d'évaluation des demandes	2	5,7	0	0,0	2	5,6
Attirer un seul fonctionnaire pour un même projet	1	2,9	1	100,0	2	5,6
Autre	6	17,1	0	0,0	6	16,7

Source : Enquête téléphonique réalisée auprès des promoteurs.

### 4.3 Responsabilités des deux paliers de gouvernement

Le processus de mise en œuvre et de fonctionnement des programmes d'infrastructures impliquant les gouvernements du Canada et du Québec est rodé. La mise en œuvre du FIMR a pu se faire rapidement, et les règles de fonctionnement entre le MAMR et DEC avaient été expérimentées et bonifiées lors des programmes antérieurs.

Les entrevues auprès des gestionnaires de l'Entente permettent de constater que :

- Les termes de l'Entente sont respectés;
- Les responsabilités de chacune des parties sont claires et chacun s'y conforme;
- Il est rare que le MAMR et DEC aient des divergences de points de vue sur des projets et leur admissibilité;
- Les relations entre les parties sont bonnes.

---

## 4.4 Activités de communication

Le FIMR a fait l'objet d'une annonce officielle le 21 septembre 2005 et un guide sur les règles et les normes du programme a été envoyé à toutes les municipalités du Québec. Depuis ce temps, des annonces publiques ont été faites pour des projets inscrits à l'Entente par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la municipalité ou l'organisme promoteur. Il y a également les sites Internet du MAMR, de l'Agence et d'Infrastructure Canada, qui diffusent les renseignements sur les programmes. Tous les projets annoncés sont également affichés sur le site du MAMR et de l'Agence.

Au 31 mars 2007, parmi les 113 projets approuvés, 70 avaient fait l'objet d'un communiqué. Parmi ces projets, 36 ont été annoncés en présence de représentants du gouvernement du Québec et du Canada et des panneaux de chantier ont été érigés pour 28 projets.

## 4.5 Conclusion sur la conception et la mise en œuvre du FIMR

### *Le programme est-il conçu de manière cohérente et logique?*

Les entrevues réalisées auprès des spécialistes, des gestionnaires de l'Entente et du personnel du MAMR de même que l'enquête auprès des promoteurs n'ont révélé aucune faille significative sur le plan de la cohérence.

Dans sa forme actuelle, le FIMR rencontre les priorités fixées par le MAMR, soit l'eau potable, les eaux usées et les conduites d'eau. De plus, sa conception est suffisamment souple pour permettre au MAMR de le gérer sensiblement de la même façon que ses autres programmes d'infrastructures. Ainsi, bien qu'il s'agisse d'un nouveau programme, le FIMR a été planifié en tenant compte de l'expérience acquise lors de la gestion des programmes Canada-Québec antérieurs et des orientations actuelles du MAMR. Ceci a grandement favorisé sa cohérence.

Du côté des programmes fédéraux, il peut arriver qu'un projet du FIMR 3 puisse être admissible à un programme de l'Agence. Toutefois, cela se produit rarement et les besoins des promoteurs dépassent largement les disponibilités budgétaires des programmes.

---

***Est-ce que le programme est mis en œuvre de manière efficace et efficiente?***

La mise en œuvre du FIMR et son fonctionnement sont essentiellement calqués sur ceux du programme TICQ 2000 et, dans une bonne partie, sur les autres programmes d'infrastructures du MAMR. Vu l'expérience acquise dans la gestion de ces programmes, le MAMR et l'Agence ont éprouvé peu de difficultés dans la mise en œuvre et le fonctionnement du FIMR.

Sur le plan de l'efficacité, tout se fait selon la procédure définie dans l'Entente. Toutefois, l'Entente ne fixe aucune cible à atteindre en matière de résultats. Il devient donc difficile dans le cadre d'une évaluation de statuer sur l'efficience et l'efficacité de la mise en œuvre du FIMR.

Par ailleurs, malgré leur satisfaction générale par rapport au FIMR, une proportion substantielle de promoteurs de projet a soulevé le long délai existant entre le moment où ils ont transmis leur demande et celui où ils ont reçu une réponse. Les données sur les délais de traitement le confirment de même que le personnel du MAMR et les gestionnaires de l'Entente qui ont été interviewés. Selon ces derniers, ce délai s'explique essentiellement par le type de gestion des demandes reçues.

Nous recommandons au MAMR de considérer les délais pour chacune des étapes de traitement d'une demande d'aide financière afin de voir s'il serait possible de les réduire et de les communiquer.

***Est-ce que les responsabilités des deux paliers de gouvernement dans la mise en œuvre du programme sont clairement départagées?***

Selon les propos recueillis auprès des gestionnaires de l'Entente et des conseillers du MAMR, les responsabilités du MAMR et de l'Agence sont clairement départagées et ne font l'objet d'aucun litige.

***Est-ce que les activités de communication mises en place ont permis de rejoindre la clientèle ciblée?***

L'évaluation a recueilli très peu de renseignements sur cette question. Le MAMR et l'Agence considèrent que les municipalités et autres organismes admissibles sont au fait de l'existence du FIMR et des travaux admissibles. Un guide sur les règles et les normes du programme a été envoyé à toutes les municipalités dès le début du programme.

Un effort particulier de sollicitation et d'information a été fait auprès des municipalités qui ne répondaient pas aux normes du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* au Québec. Nous pouvons émettre l'hypothèse que ces municipalités sont au fait des possibilités que leur offre le FIMR.

Dans le cadre d'une évaluation sommative, il serait intéressant de connaître la proportion de ces municipalités qui aura soumis une demande d'aide financière et la proportion de celles-ci qui aura pu inscrire un projet à l'Entente. Pour ce qui est des autres municipalités qui n'ont pas présenté une demande au FIMR, nous ne disposons d'aucune donnée sur la notoriété de ce programme. L'évaluation sommative devrait aussi tenter de répondre notamment aux questions suivantes : Est-ce qu'il y a des municipalités qui n'utilisent pas ce type de programme? Pour quelle raison ne l'utilisent-elles pas? Quelles seraient les conditions qui leur permettraient de l'utiliser? Une enquête auprès de ces municipalités permettrait de répondre à ces questions.

---

## CINQUIÈME PARTIE : GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

**L**e MAMR et l'Agence ont chacun leur système de gestion pour effectuer le suivi de leurs activités et des projets inscrits à l'Entente. Ces systèmes sont indépendants et ne contiennent que les renseignements nécessaires à chacun des ministères.

Les entrevues réalisées auprès des gestionnaires de l'Entente et du personnel du MAMR indiquent que les systèmes de gestion fournissent toutes les informations nécessaires à la gestion et au suivi du programme. Toutefois, ces systèmes ne sont pas axés sur la mesure du rendement des projets.

Dans le cas des échanges de renseignements entre le MAMR et l'Agence, une des rares informations demandées par l'Agence qui ne sont pas disponibles dans le système INFRA du MAMR est la prévision des dépenses pour l'année suivante. Une fois par année, des membres du personnel du MAMR doivent donc contacter tous les promoteurs pour leur demander leur prévision de dépenses pour la nouvelle année.

Sur le plan technologique, le système INFRA du MAMR est lourd et désuet. Il est tout de même en mesure de fournir les renseignements nécessaires au MAMR pour la gestion du FIMR. Malgré sa désuétude, des améliorations sont apportées constamment. Pour le FIMR, des améliorations ont d'ailleurs été apportées pour mieux encadrer le traitement des réclamations et pour accélérer le processus de paiement.

***Dans quelle mesure les systèmes de gestion d'information des deux ministères permettent-ils de soutenir la gestion du FIMR, les projets et la mesure du rendement?***

Les renseignements dont nous disposons sur l'efficacité des systèmes de gestion proviennent des gestionnaires de l'Entente. Ceux-ci s'en disent satisfaits. Les systèmes de gestion sont en mesure de leur fournir les renseignements dont ils ont besoin et de répondre aux demandes d'information provenant des autorités de leur ministère. Toutefois, ces systèmes ne sont pas axés sur la mesure du rendement des projets.

***Est-ce que l'information sur le rendement est suivie et utilisée lors de prises de décisions et de redditions de comptes?***

Le suivi qui est fait consiste à s'assurer que l'enveloppe budgétaire du FIMR est allouée conformément à l'Entente. Par ailleurs, l'Entente prévoit une évaluation de nature sommative à compléter avant le 31 mars 2011. Le MAMR devrait se doter d'outils de mesure du rendement afin de mieux évaluer les effets (impacts) des projets, ou utiliser et adapter, le cas échéant, des outils de mesure existants.

---

## SIXIÈME PARTIE : CONCLUSION

L'évaluation formative a permis de présenter un portrait du FIMR au 31 mars 2007 et une description de son fonctionnement. À la lumière des renseignements et données recueillis, nous constatons que ce programme répond aux besoins des municipalités en ce qui a trait aux infrastructures municipales et que les municipalités en sont satisfaites. Sur le plan du fonctionnement, le FIMR a bénéficié de l'expérience acquise dans la gestion des programmes TICQ qui ont cours depuis 1994. Ainsi, que ce soit pour le traitement d'une demande d'aide financière, les activités de communication ou le partage des responsabilités entre le MAMR et l'Agence, la mise en œuvre du FIMR a pu être réalisée sans rencontrer d'obstacle majeur.

Par ailleurs, malgré leur satisfaction générale par rapport au FIMR, une proportion substantielle de promoteurs de projet a soulevé le long délai existant entre le moment où ils ont transmis leur demande et celui où ils ont reçu une réponse. Nous recommandons au MAMR de considérer les délais pour chacune des étapes de traitement d'une demande d'aide financière afin de voir s'il serait possible de les réduire et de les communiquer.

Finalement, en vue de l'évaluation sommative du FIMR dont le dépôt est prévu en mars 2011, le MAMR devrait se doter d'outils de mesure du rendement afin de mieux évaluer les effets (impacts) des projets, ou utiliser et adapter, le cas échéant, des outils de mesure existants.

**ANNEXE A  
(DOCUMENTS OU SOURCES  
DOCUMENTAIRES)**

*Entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructures, Entente conclue le 18 juillet 2005 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.*

*Entente Canada-Québec relative au transfert des revenus d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence ainsi que d'un montant additionnel en vertu de la loi C-66 afin d'assurer le financement des infrastructures municipales et locales, dans une perspective de développement durable, Entente conclue le 28 novembre 2005 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. *Agir pour l'emploi et la qualité de vie : Guide sur le programme d'infrastructures Québec-Municipalités, Québec, 2002, 16 pages.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Approbation des plans d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout : Cadre de référence, Québec, 2007, 16 pages.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Critères d'appréciation des projets du FIMR 1 : Cadre de référence, Québec, 2006, 13 pages.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Fonds sur l'infrastructure municipale rurale : Guide sur les règles et les normes, Québec, 2005, 24 pages.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Guide d'élaboration d'un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales : Pour une gestion efficace de l'eau, Québec, 2006, 19 pages.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout : Pour une gestion efficace de l'eau, Québec, 2005, 31 pages.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Guide méthodologique pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales : Pour une gestion efficace de l'eau, Québec, 2006, 31 pages.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale, Québec, 2006, 18 pages.*

RÉSEAU ENVIRONNEMENT. *Le contrôle des fuites dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec, Montréal, 1999, 54 pages.*

RÉSEAU ENVIRONNEMENT. *L'économie d'eau potable et les municipalités dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec, Montréal, 2000, 81 pages.*

**ANNEXE B  
(QUESTIONNAIRE ADMINISTRÉ  
AUX PROMOTEURS DE PROJETS)**

---

## 1. Présentation de l'intervieweur

Bonjour, mon nom est .... de la firme Écho Sondage.

Je vous appelle au sujet de l'évaluation de la mise en œuvre du programme FIMR (Fonds sur l'infrastructure municipale rurale).

Le ministère des Affaires municipales et des Régions vous a probablement déjà informé par lettre de notre appel.

Nous réalisons des entrevues téléphoniques auprès des représentants des municipalités ou des organismes dont le projet soumis au FIMR a été accepté, refusé ou retiré. L'entrevue est d'une durée moyenne de 10 minutes. Si vous le désirez, nous pouvons prendre un rendez-vous afin de réaliser l'entrevue à un moment qui vous convient ou réaliser l'entrevue immédiatement.

\*\*\*\*\*

Si la personne désire plus d'information, elle peut contacter François Armanville au 514 990-0546.

\*\*\*\*\*

## 2. Caractéristiques du répondant et du promoteur

Q\_2.1 DANS LES DOSSIERS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, VOUS ÊTES IDENTIFIÉ COMME ÉTANT LE RESPONSABLE POUR LE (S) PROJET(S) [NOM DU PROJET – (FICHIER EXCEL : PROJ\_TITRE)] SOUMIS AU FIMR.

AVEZ-VOUS PARTICIPÉ DE PRÈS À L'ÉLABORATION DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FIMR POUR CE OU CES PROJETS?

1 = Oui → Q\_2.2

2 = Non

9 = NSP/NRP

Q\_2.1A QUI SERAIT LE MIEUX PLACÉ POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS PORTANT SUR LE FIMR ET LE OU LES PROJETS QUI ONT ÉTÉ SOUMIS PAR VOTRE MUNICIPALITÉ (OU ORGANISME)?

1 = La personne contactée

2 = Une autre personne → Prendre les coordonnées de la personne → Q\_Fin

9 = NSP/NRP → Q\_Fin

Q\_2.2 QUEL POSTE OCCUPEZ-VOUS DANS VOTRE MUNICIPALITÉ (OU ORGANISME)?

9 = NSP/NRP

Q\_2.3 DEPUIS COMBIEN D'ANNÉES TRAVAILLEZ-VOUS POUR VOTRE MUNICIPALITÉ (OU ORGANISME)?

Nombre d'années : \_\_ \_\_

Si moins d'un an, indiquez le nombre de mois : \_\_ \_\_

99 = NSP/NRP

\* si demandeur ≠ municipalité → Q\_4.1 \*

### 3. État des infrastructures municipales

Q\_3.1 LES PROCHAINES QUESTIONS PORTENT SUR LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE LA MUNICIPALITÉ OÙ VOUS TRAVAILLEZ.

POUR CHACUN DES TYPES D'INFRASTRUCTURES QUE JE VAIS VOUS ÉNUMÉRER, INDIQUEZ-MOI SI L'ÉTAT GÉNÉRAL DE CES INFRASTRUCTURES S'EST AMÉLIORÉ, EST DEMEURÉ STABLE OU S'EST DÉTÉRIORÉ DEPUIS 2002. (TENIR COMPTE DES TRAVAUX DÉJÀ RÉALISÉS DANS LE CADRE DU FIMR)

	Amélioré	Demeuré stable	Détérioré	NSP/NRP
a) Les conduites d'aqueduc et d'égout				
b) Les infrastructures pour le traitement de l'eau potable				
c) Les infrastructures pour le traitement des eaux usées				
d) Les infrastructures routières				
e) Le transport en commun				
f) Les infrastructures de sport (aréna, terrain de soccer, complexe sportif, etc.)				
g) Les équipements à caractère économique (parc industriel, centre de congrès, attraction touristique, etc.)				
h) Les infrastructures culturelles et de loisir (bibliothèque, musée, centre communautaire ou culturel, etc.)				

**Q\_3.2** POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES, NOMMEZ PAR ORDRE D'IMPORTANCE LES TROIS CATÉGORIES D'INFRASTRUCTURES DANS LESQUELLES IL SERA LE PLUS IMPORTANT D'INVESTIR. (TENIR COMPTE DES TRAVAUX QUI SERONT RÉALISÉS DANS LE CADRE DU FIMR)

1 = Conduites d'aqueduc et d'égout

2 = Infrastructures pour le traitement de l'eau potable

3 = Infrastructures pour le traitement des eaux usées

4 = Infrastructures routières

5 = Transport en commun

6 = Les infrastructures de sport (aréna, terrain de soccer, complexe sportif, etc.)

7 = Les équipements à caractère économique (parc industriel, centre de congrès, attraction touristique, etc.)

8 = Les infrastructures culturelles et de loisir (bibliothèque, musée, centre communautaire ou culturel, etc.)

9 = NSP/NRP

#### **4. Projet**

**Q\_4.1** POUR VOTRE MUNICIPALITÉ (OU ORGANISME), LE PROJET [NOM DU PROJET – (FICHIER EXCEL : PROJ\_TITRE)] EST-IL CONSIDÉRÉ COMME UN PROJET PRIORITAIRE?

1 = Oui

2 = Non

9 = NSP/NRP

\* Promoteurs dont le projet a été accepté → Q\_4.6 \*

**Q\_4.2** LE PROJET [NOM DU PROJET – (FICHIER EXCEL : PROJ\_TITRE)] A-T-IL ÉTÉ OU SERA-T-IL RÉALISÉ MALGRÉ LE FAIT QUE VOUS N'AVEZ PAS OBTENU LE FINANCEMENT DU FIMR?

1 = Oui

2 = Non → Q\_4.6

3 = La décision n'est pas encore prise → Q\_4.6

9 = NSP/NRP → Q\_4.6

---

**Q\_4.3 LE FAIT DE NE PAS ÊTRE FINANCÉ PAR LE FIMR A-T-IL EU UN IMPACT SUR LE PROJET? (POSSIBILITÉ DE PLUS D'UNE RÉPONSE)**

- 1 = Oui, le projet a été retardé
- 2 = Oui, l'ampleur du projet a été réduite
- 3 = Oui, autre impact, précisez : \_\_\_\_\_
- 4 = Non
- 9 = NSP/NRP

**Q\_4.4 POUR FINANCER VOTRE PROJET, AVEZ-VOUS OBTENU DU FINANCEMENT PROVENANT D'UN AUTRE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL?**

- 1 = Oui
- 2 = Non → Q\_4.6
- 9 = NSP/NRP → Q\_4.6

**Q\_4.5 QUEL EST LE NOM DE CE PROGRAMME?**

\_\_\_\_\_

9 = NSP/NRP

**Q\_4.6 AVEZ-VOUS FAIT D'AUTRES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR CE PROJET? (DEMANDES POUR LESQUELLES VOUS ÊTES EN ATTENTE D'UNE RÉPONSE OU DEMANDES AYANT ÉTÉ REFUSÉES OU RETIRÉES)**

- 1 = Oui
- 2 = Non → Q\_5.1
- 9 = NSP/NRP → Q\_5.1

**Q\_4.7 QUEL EST LE NOM DU OU DES PROGRAMMES POUR LESQUELS VOUS AVEZ FAIT UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE?**

\_\_\_\_\_

9 = NSP/NRP

## 5. Pertinence

Q\_5.1 LE FIMR RÉPOND-IL .... À VOS BESOINS EN INFRASTRUCTURES?

1 = très bien → Si Q\_4.4 = 1 ou Q\_4.6 = 1 → Q\_5.4, sinon Q\_5.3  
 2 = assez bien → Si Q\_4.4 = 1 ou Q\_4.6 = 1 → Q\_5.4, sinon Q\_5.3  
 3 = peu  
 4 = pas du tout  
 9 = NSP/NRP → Q\_5.3

Q\_5.2 QUELLE EST LA RAISON PRINCIPALE POUR LAQUELLE VOUS CONSIDÉREZ QUE LE FIMR RÉPOND PEU OU PAS DU TOUT À VOS BESOINS EN INFRASTRUCTURES?

9 = NSP/NRP

\* Si Q\_4.4 = 1 ou Q\_4.6 = 1 → Q\_5.4, sinon Q\_5.3

Q\_5.3 CONNAISSEZ-VOUS D'AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES?

1 = Oui  
 2 = Non → Q\_5.8  
 9 = NSP/NRP → Q\_5.8

Q\_5.4 AVEZ-VOUS DÉJÀ FAIT DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS D'AUTRES PROGRAMMES POUR UN PROJET AUTRE QUE CELUI DONT IL EST QUESTION AUJOURD'HUI?

1 = Oui  
 2 = Non → Q\_5.6  
 9 = NSP/NRP → Q\_5.6

Q\_5.5 AUPRÈS DE QUEL PROGRAMME AVEZ-VOUS DÉJÀ FAIT DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE?

9 = NSP/NRP

**Q\_5.6** À VOTRE AVIS, LE FIMR EST-IL SEMBLABLE AUX AUTRES PROGRAMMES OU DIFFÉRENT DES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES QUE VOUS CONNAISSEZ?

- 1 = Semblable
- 2 = Différent
- 3 = N'est pas en mesure de le dire → Q\_5.8
- 9 = NRP → Q\_5.8

**Q\_5.7** EN QUOI LE OU LES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES QUE VOUS CONNAISSEZ SONT ... [Q\_5.6]?

9 = NSP/NRP

**Q\_5.8** LE TYPE D'**INFRASTRUCTURES** (INFRASTRUCTURES POUR L'EAU POTABLE, LES EAUX USÉES ET INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL OU RÉGIONAL, ETC.) ADMISSIBLES AU FIMR CORRESPOND-IL ... À VOS BESOINS?

- 1 = très bien → Q\_5.10
- 2 = assez bien → Q\_5.10
- 3 = peu
- 4 = pas du tout
- 9 = NSP/NRP → Q\_5.10

**Q\_5.9** QUEL TYPE D'INFRASTRUCTURES POURRAIT ÊTRE ADMISSIBLES AU FIMR?

9 = NSP/NRP

**Q\_5.10** LE TYPE DE **TRAVAUX** (TRAVAUX DE RÉHABILITATION, DE RÉNOVATION, D'AGRANDISSEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES, ETC.) ADMISSIBLES AU FIMR CORRESPOND-IL ... À VOS BESOINS?

- 1 = très bien → Q\_5.12
- 2 = assez bien → Q\_5.12
- 3 = peu
- 4 = pas du tout
- 9 = NSP/NRP → Q\_5.12

---

Q\_5.11 QUEL TYPE DE TRAVAUX POURRAIT ÊTRE ADMISSIBLES AU FIMR?

9 = NSP/NRP

Q\_5.12 LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU FIMR CORRESPONDENT-ELLES ... À VOS BESOINS? (EX. : COÛTS ADMISSIBLES, CALCULS DE L'AIDE FINANCIÈRE, VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE)

1 = très bien → Q\_6.1

2 = assez bien → Q\_6.1

3 = peu

4 = pas du tout

9 = NSP/NRP → Q\_6.1

Q\_5.13 QUELLES MODIFICATIONS POURRAIENT ÊTRE APPORTÉES AUX MODALITÉS FINANCIÈRES DU FIMR POUR QU'ELLES CORRESPONDENT DAVANTAGE À VOS BESOINS?

9 = NSP/NRP

## 6. Déroulement et fonctionnement

Q\_6.1 PAR QUEL MOYEN AVEZ-VOUS PRÉSENTÉ UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FIMR?

1 = Formulaire en ligne (Web)

2 = Formulaire papier

3 = Les deux

4 = Autre, précisez :

9 = NSP/NRP

\* Si Q\_5.3 = 2 ou 9 → Q\_6.4 \*

---

**Q\_6.2** PAR RAPPORT À D'AUTRES PROGRAMMES D'INFRASTRUCTURES QUE VOUS CONNAISSEZ, LE PROCESSUS DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FIMR EST-IL PLUS SIMPLE, SEMBLABLE OU PLUS COMPLEXE?

1 = Plus simple

2 = Semblable → Q\_6.4 ou promoteur dont le projet n'a pas été accepté → Q\_6.6

3 = Plus complexe

9 = NSP/NRP → Q\_6.4 ou promoteur dont le projet n'a pas été accepté → Q\_6.6

**Q\_6.3** EN QUOI LE PROCESSUS DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EST-IL PLUS ... [Q\_6.2]?

9 = NSP/NRP

\* Promoteur dont le projet n'a pas été accepté → Q\_6.6 \*

**Q\_6.4** JUSQU'À MAINTENANT, AVEZ-VOUS FAIT UNE RÉCLAMATION OU REÇU UN PAIEMENT D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FIMR?

1 = Oui

2 = Non → Q\_6.6

9 = NSP/NRP → Q\_6.6

\* Répondre à Q\_6.5 si Q\_5.3 = 1 ou Q\_4.4 = 1 ou Q\_4.6 = 1, sinon → Q\_6.6 \*

**Q\_6.5A** PAR RAPPORT À D'AUTRES PROGRAMMES D'INFRASTRUCTURES QUE VOUS CONNAISSEZ, LE PROCESSUS DE RÉCLAMATION ET DE PAIEMENT DU FIMR EST-IL PLUS SIMPLE, SEMBLABLE OU PLUS COMPLEXE?

1 = Plus simple

2 = Semblable → Q\_6.6

3 = Plus complexe

9 = NSP/NRP → Q\_6.6

---

Q\_6.5B EN QUOI LE PROCESSUS DE RÉCLAMATION ET DE PAIEMENT DU FIMR EST-IL PLUS ... [Q\_6.5A]?

9 = NSP/NRP

Q\_6.6 TROUVEZ-VOUS QUE LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION (LES ÉLÉMENTS SUR LESQUELS SE BASE LE MINISTÈRE POUR ÉVALUER LES PROJETS) DES PROJETS AU FIMR SONT ... CLAIRS?

1 = très → Q\_6.8

2 = assez → Q\_6.8

3 = peu

4 = pas du tout

9 = NSP/NRP → Q\_6.8

Q\_6.7 EN QUOI LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES PROJETS AU FIMR SONT-ILS PEU OU PAS DU TOUT CLAIRS?

9 = NSP/NRP

Q\_6.8 PAR RAPPORT AU DÉLAI DE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FIMR, ÊTES-VOUS ... SATISFAIT?

1 = très

2 = assez

3 = peu

4 = pas du tout

9 = NSP/NRP

\* Répondre à Q\_6.9 si Q\_6.4 = 1, sinon → Q\_6.10 \*

Q\_6.9 PAR RAPPORT AU DÉLAI DE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET DU PAIEMENT AU FIMR, ÊTES-VOUS ... SATISFAIT?

1 = très

2 = assez

3 = peu

4 = pas du tout

9 = NSP/NRP

**Q\_6.10 AVEZ-VOUS ÉPROUVÉ DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES LORS DU PROCESSUS DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FIMR?**

2 = Non

1 = Oui, précisez : \_\_\_\_\_

99 = NSP/NRP

\* Répondre à Q\_6.11 si Q\_6.4 = 1, sinon → Q\_6.12 \*

**Q\_6.11 AVEZ-VOUS ÉPROUVÉ DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES LORS DU PROCESSUS DE RÉCLAMATION ET DE PAIEMENT AU FIMR?**

2 = Non

1 = Oui, précisez : \_\_\_\_\_

99 = NSP/NRP

**Q\_6.12 AVEZ-VOUS DES SUGGESTIONS POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU FIMR?**

2 = Non

1 = Oui, précisez : \_\_\_\_\_

99 = NSP/NRP

## **7. Perception générale**

**Q\_7.1 SELON VOUS, QUEL EST LE PRINCIPAL POINT FORT DU FIMR?**

\_\_\_\_\_

9 = NSP/NRP

**Q\_7.2 SELON VOUS, QUEL EST LE PRINCIPAL POINT FAIBLE DU FIMR?**

\_\_\_\_\_

9 = NSP/NRP

# **ANNEXE C**

## **(FORMULAIRE EN LIGNE)**



La mise en page sera effectuée lors de la mise en ligne du formulaire. Les membres du sous-comité d'évaluation recevront alors par courriel le lien Internet pour y accéder et pour donner leur accord.

**A) Montant des investissements réalisés par la municipalité par grandes catégories d'infrastructures**

	2002	2003	2004	2005	2006
Conduites d'aqueduc et d'égout					
Infrastructures pour le traitement de l'eau potable					
Infrastructures pour le traitement des eaux usées					
Infrastructures routières					
Transport en commun					
Infrastructures de sport (aréna, terrain de soccer, complexe sportif, etc.)					
Équipements à caractère économique (parc industriel, centre de congrès, attraction touristique, etc.)					
Infrastructures culturelles et de loisir (bibliothèque, musée, centre communautaire ou culturel, etc.)					
Autre, précisez					
Indiquer la ou les sources des données présentées dans ce tableau.					

## B) Montant des investissements planifiés par la municipalité par grandes catégories d'infrastructures

	2007	2008	2009	2010
Conduites d'aqueduc et d'égout				
Infrastructures pour le traitement de l'eau potable				
Infrastructures pour le traitement des eaux usées				
Infrastructures routières				
Transport en commun				
Infrastructures de sport (aréna, terrain de soccer, complexe sportif, etc.)				
Équipements à caractère économique (parc industriel, centre de congrès, attraction touristique, etc.)				
Infrastructures culturelles et de loisir (bibliothèque, musée, centre communautaire ou culturel, etc.)				
Autre, précisez				
Indiquer la ou les sources des données présentées dans ce tableau.				

## C) Provenance du financement des investissements planifiés

	2007	2008	2009	2010
Municipalité				
FIMR				
Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000				
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités				
Transfert de la taxe fédérale sur l'essence				
Autre, précisez				

**D) Montant des besoins en investissements de la municipalité à moyen et à long termes par grandes catégories d'infrastructures (basé sur des études et non sur une estimation du répondant)**

Q\_D.1 VOTRE MUNICIPALITÉ A-T-ELLE RÉALISÉ DES ÉTUDES CHIFFRANT LES BESOINS EN INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES À MOYEN ET LONG TERMES?

1 = Oui

2 = Non Q\_FIN

9 = NSP/NRP Q\_FIN

Q\_D.2 INDIQUEZ LE MONTANT ESTIMÉ DES BESOINS EN INVESTISSEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ PAR GRANDES CATÉGORIES D'INFRASTRUCTURES ET LA PÉRIODE COUVERTE PAR L'ESTIMATION.

	Montant estimé des besoins	Période couverte
Conduites d'aqueduc et d'égout		
Infrastructures pour le traitement de l'eau potable		
Infrastructures pour le traitement des eaux usées		
Infrastructures routières		
Transport en commun		
Infrastructures de sport (aréna, terrain de soccer, complexe sportif, etc.)		
Équipements à caractère économique (parc industriel, centre de congrès, attraction touristique, etc.)		
Infrastructures culturelles et de loisir (bibliothèque, musée, centre communautaire ou culturel, etc.)		
Autre, précisez		
Total		
Indiquer la ou les sources des données présentées dans ce tableau.		

**ANNEXE D**  
**(GUIDE D'ENTREVUE UTILISÉ AUPRÈS**  
**DES SPÉCIALISTES)**

---

---

**Guide d'entrevue**  
**Évaluation du**  
**Fonds sur l'infrastructure municipale rurale**  
**SPÉCIALISTES**  
**Juin 2007**

## **Introduction**

- Mise en contexte du mandat d'évaluation
- Objectif de l'entrevue
- Durée de l'entrevue
- Enregistrement de l'entrevue et respect de la confidentialité

## **Premier thème : Pertinence du FIMR**

- Évolution de l'état des infrastructures municipales depuis 2002
  - Amélioration, stabilisation ou dégradation selon le type d'infrastructures
  - Amélioration, stabilisation ou dégradation selon le type de municipalité ou la région.
- Évolution des dépenses en infrastructures depuis 2002
  - Évolution des dépenses des municipalités et autres promoteurs selon le type d'infrastructures
  - Disponibilité et orientation du financement offert par les gouvernements du Québec et du Canada
  - Suffisance des investissements en infrastructures.
- Évaluation des besoins en investissements dans le renouvellement des infrastructures
  - Type d'infrastructures dont les besoins sont les plus grands
  - Ces types d'infrastructures sont-ils couverts par les programmes existants?
- Besoins des municipalités
  - Capacité financière des municipalités à renouveler leurs infrastructures
  - Besoins des municipalités pour le renouvellement des infrastructures.
- Pertinence du FIMR

Dans quelle mesure le FIMR répond-il aux besoins des municipalités en matière d'infrastructures...?

  - Sur le plan des infrastructures admissibles
  - Sur le plan des travaux admissibles
  - Sur le plan des critères de financement
  - Précision sur les infrastructures non couvertes par le programme.

- Propositions afin de permettre au FIMR de répondre davantage aux besoins des municipalités

## **Deuxième thème : Conception et mise en œuvre**

- Cohérence du programme
  - Cohérence entre les objectifs du Fonds, la clientèle ciblée et les critères de sélection.
- Efficience et efficacité du programme
- Comparaison du fonctionnement du FIMR avec d'autres programmes
  - Exigence pour la présentation des projets
  - Délais de traitement
  - Processus de réclamation et de paiement
  - Critères de sélection.
- Propositions afin d'améliorer le fonctionnement du FIMR

**ANNEXE E**  
**(GUIDE D'ENTREVUE UTILISÉ AUPRÈS**  
**DES GESTIONNAIRES DE L'ENTENTE)**

**Guide d'entrevue**  
**Évaluation du**  
**Fonds sur l'infrastructure municipale rurale**  
**GESTIONNAIRES DE L'ENTENTE**  
**Juin 2007**

**Introduction**

- Mise en contexte du mandat d'évaluation
- Objectif de l'entrevue
- Durée de l'entrevue
- Enregistrement de l'entrevue et respect de la confidentialité

**Premier thème : Complémentarité/chevauchement des autres mesures gouvernementales**

- Identification des programmes
- Points de complémentarité
- Points de chevauchement
- Besoins non comblés par les programmes existants

**Deuxième thème : Améliorations qui pourraient être apportées au FIMR sur le plan du fonctionnement**

- Processus d'évaluation des demandes
- Critères de sélection
- Processus de réclamation et de paiement
- Délais de traitement des demandes
- Coordination fédérale-provinciale
- Activités de communication

## **Troisième thème : Systèmes de gestion d'information des deux ministères**

- Avantages et inconvénients du système de gestion actuel
- Utilisation dans la prise de décisions et la reddition de comptes
- Exemples où le système de gestion a permis de déceler des problèmes ou obstacles
- Suggestions pour améliorer le système de gestion actuel